LE PATRIOTE DE L'OUEST

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $2.50

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE

LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

J.-N. JUTRAS,
Administrateur

22ème Année | PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 27 avril 1932 | No 8

Le Prestige du Sénat

S'il est vrai, comme semble l'indiquer le rapport de la commission préposée à l'étude de cette question, que trois sénateurs aient trempé dans la triste affaire de la Beauharnois, ceux-ci ont gravement nui au prestige dont ont fort besoin les législateurs. De quoi souffrons-nous vivement, en ce jour d'agitation sociale? Du mépris de l'autorité On ne veut ni roi ni maître, et le moindre abus de pouvoir et d'influence nourrit la révolution, fournit prétexte à l'anarchie, semble lui donner raison.

Si nous ne voulons pas tomber sous la tyrannie soviétique — malheur que par tous moyens tentent de nous imposer certains éléments — il s'agit de maintenir bien pure la probité de notre système législatif actuel, et ne pas l'exhiber comme un instrument de "graft" et de fortune rapidement mais louchement acquise.

Au cas présent, si l'imputation est fausse, les accusés doivent être sans retard exonérés et réhabilités dans l'estime générale. S'ils sont coupables, l'odieux ne devrait pas retomber sur tout le sénat, corps éminemment respectable.

Que l'on ne se fasse pas illusion. Un sous-courant, qui tente de plus en plus à gagner la surface (mais auquel, grâce à Dieu, nous ne sachons pas que se mêlent nos braves Canadiens français), déferle sur la Saskatchewan (troisième province du Dominion, en population), qui pourrait bien, avant longtemps, désagréablement surprendre et désorienter certaines gens. Mus par des agitateurs aux tendances subversives, ils sont nombreux les nouveaux venus de toutes provenances (même britanniques), qui ne sont pas imbus de l'ancienne tolérance politique — les vieux partis se sont mutuellement pardonnés tant de choses —, ni de l'esprit canadien, tel que le possèdent les descendants des premiers colons, ni de l'amour du chef, tel qu'on nous l'a enseigné. Beaucoup parmi eux, soulevés comme ils le sont, n'attendent que le moment propice pour s'abattre sur la constitution et la propriété. Braves gens, au fond, presque tous; mais qui nourrissent des griefs, éprouvent des convoitises aiguës, se sont laissés convaincre qu'un renversement de régime social les affranchira des misères dont ils souffrent.

Pour survivre dans l'état actuel, nos Chambres législatives (tout aussi bien que notre forme de gouvernement) devront s'assurer la considération et l'admiration populaires.

Le Premier Mai

Dimanche prochain, qui est le premier jour de mai, deux idées maîtresses s'empareront des âmes.

La question ouvrière sera de nouveau sur le tapis. Un peu partout, dans l'univers, les unions socialistes défileront sur les rues, leurs chefs donneront force discours exposant les griefs (pas tous imaginaires) du travailleur, incitant celui-ci à réclamer plus de droits.

On entendra l'extrémiste fougueux qui prônera l'abolition complète du système capitaliste, la nationalisation de toute propriété, valeur ou utilité. Les modérés diront aussi leur mot, sans doute. Au lieu d'exiger le chambardement général et de fond en comble du régime industriel et financier — bon en soi, mais souvent abusif dans son application — il se trouvera des orateurs et des plumes, nous l'espérons, qui sauront suggérer des rectifications justes, des réformes pratiques, des restrictions à la cupidité, une méthode d'arriver à une participation plus équitable et plus raisonnable aux responsabilités de la vie et à la possession des biens matériels.

Puisque "les circonstances font des hommes", l'heure n'a-t-elle pas sonné où devrait surgir un génie, âme probe et puissante, capable de mettre sur pied un système d'économie politique faisant justice à tous, laissant à chacun sa part de liberté et de bien-être tout en lui imposant ce qui lui revient de labeur, de privations et de charges?

* * *

Quant à nous, catholiques, nous sommes parmi ceux qui savent que la question ouvrière ne peut être menée à bien que par l'intervention d'en-haut. Aussi, le premier mai éveille-t-il en nos âmes des aspirations, des espoirs et des sentiments autrement élevés que les calculs purement humains.

La foi et la piété populaires ont depuis longtemps consacré à Marie, la Mère de Jésus et la nôtre, le mois de mai que les climats tempérés considèrent comme les plus beau de l'année. Ce n'est pas une fête d'un jour ou de quelques heures, mais une série d'exercices de dévotions qui ne se terminent qu'au début de juin. Dans toutes nos paroisses, collèges, pensionnats, couvents et communautés religieuses, les coeurs s'élèveront tous les jours et avec plus d'ardeur qu'en temps ordinaire vers Celle à qui nous devons le Sauveur.

"C'est le mois de Marie, C'est le mois le plus beau", chanteront candidement les enfants. Toutes la chrétienté ornera avec amour les autels de la Vierge, déposera à ses pieds la fleur des champs, le lis du jardin, la rose éclatante; et, surtout, grands et petits prendront leurs délices à répéter sans fin la prière qui dit mieux que toute autre les honneurs et privilèges de "la gloire de Jérusalem, de la joie d'Israël, de celle qui a sauvé son peuple": l'Ave Maria.

En cette année de véritable calamité, les assistances se feront plus nombreuses que jamais au "mois de Marie", et plus soutenues, jusqu'au dernier jour des exercices. Chacun invoquera de toute l'ardeur de son âme et avec ténacité la "consolatrice des affligés", le "secours des chrétiens". On lui rappellera, après saint Bernard, que l'on n'a pas entendu dire qu'elle ait jamais abandonné quelqu'un dans le besoin. Le cultivateur demandera une récolte, l'ouvrier du travail, le marchand une clientèle, le malade la santé. Tous feront pression auprès de la "toute-puissante par intercession" de ramener la prospérité et de rétablir l'ordre.

Place Aux Livres Canadiens

Nous publions en cette même page un appel de *l'Association des Auteurs Canadiens* (section française), en faveur des ouvrages d'écrivains et artistes de notre langue en ce pays.

Cet appel est parfaitement dans l'ordre. Si nous voulons des littérateurs et des artistes parmi notre propre peuple, ne faut-il pas les stimuler par l'encouragement? Et si nous désirons que la jeune génération soit imbue de l'esprit canadien français, il s'agit de lui mettre devant les yeux les gloires de notre histoire, mieux lui enseigner tout ce qui concerne le Canada français, et lui démontrer qu'il y a chez nous des auteurs de grand talent.

Livres d'histoire, de sciences, de lecture récréative, de prix pour écoliers: tout cela peut être fourni par les librairies canadiennes françaises. Celle du "Devoir" par exemple, et la librairie d'"Action Française".

J. TAVERNIER, O.M.I.

Au jour le jour

CHICAGO. — Al Capone s'est offert encore une fois de trouver dans l'espace de quelques jours le bébé Lindberg, si le colonel lui obtient son élargissement.

x x x

MEMPHIS, TENN. —Lundi, le 25 avril, un cyclone qui a parcouru la partie nord du comté Shelby, Tennessee, a causé la mort d'au moins six personnes.

x x x

LISBONNE, PORTUGAL. — La police a cerné et mis sous arrêt un groupe de malfaiteurs qui faisaient des expérimentations avec des bombes et explosifs, dans un lieu isolé sur la périphérie de la ville. Des communistes portugais, avec l'aide d'étrangers, préparaient pour le premier mai des troubles sérieux sur la question ouvrière internationale.

x x x

ATHENES, GRECE. — Le ministère a voté, le 25 avril, la suppression de l'étalon or.

x x x

OTTAWA. — M. C. M. G. Short, président de l'Association Canadienne des Minotiers, s'adressant au comité agraire de la Chambre des Communes, a recommandé que le blé "garnet" soit classé à part de toute autre espèce. En 1929, dit M. Short, l'Association fit savoir au gouvernement que les expérimentations avaient prouvé que le "garnet" est inférieur au "marquis", et la même opinion prévaut encore. Il est impossible aux minotiers de maintenir une qualité uniforme de farine canadienne, si l'on ne sépare pas le "garnet" des autres grains.

x x x

HOPEWELL, N. J. — La famille Lindberg s'éloigne de sa résidence sur les collines Sourland et va s'établir de nouveau à Englewood. Les Sourland Hills lui ont été trop néfastes et lui rappellent trop de mauvais souvenirs.

x x x

NELSON, C. A. — La police est en train de faire enquête sur deux explosions qui ont eu lieu dans le voisinage, vers la fin de la semaine dernière. On a fait sauter un conduit d'irrigation et un dommage sérieux a été causé au réservoir d'eau du Pacifique Canadien, à Perry's Siding. C'est le cinquième attentat de la sorte en sept jours, dans le voisinage de la colonie Doukhobor.

x x x

ROME. — La ville de Rome compte 2,865 années d'existence. A cette occasion il y a eu procession des fascistes de Mussolini. Des milliers de jeunes gens et de jeunes garçons fascistes se sont réunis à l'endroit des triomphes des Césars romains. Des célébrations ont eu lieu dans toute l'Italie.

x x x

VIENNE. — L'archevêque de Vienne, cardinal Piffl (Fréderic-Gustave), est décédé le 21 avril, âgé de 67 ans. Il avait été frappé d'apoplexie. Son élévation au siège de Vienne datait du 1er avril 1913, au lendemain du congrès eucharistique international tenu dans cette ville. Le 25 mai de l'année suivante il était fait cardinal. C'est lui qui officia aux funérailles de l'empereur François-Joseph à la fin de 1916. Il assista au congrès eucharistique de Chicago en 1926. La situation pénible de l'Autriche depuis la guerre lui a maintes fois arraché cette plainte que la décadence morale de son pays était plus navrante encore que sa détresse économique.

x x x

LONDRES. — L'augmentation des droits sur les importations en Grande-Bretagne, recommandée par le comité consultatif du tarif, ne s'appliquera pas aux articles venant du Canada ou des autres parties du Commonwealth britannique, le gouvernement ayant décidé que les marchandises de l'Empire ne seront pas taxables, du moins avant que soit tenue la conférence impériale, qui s'ouvrira à Ottawa en juillet prochain.

x x x

ROME. — Une enquête a été prescrite par le Saint-Père, au sujet de Thérèse Neumann de Konnersrenth, qui porte, comme on le sait, les stigmates. La haute personnalité qui avait été chargée de cette enquête est le R. P. Gemell, recteur de l'Université catholique de Milan. Il a conclu que Thérèse Neumann n'avait aucun des signes de l'hystérie et que son état ne pouvait être expliqué par la science.

On amène 500 jeunes gens britanniques

Certains membres du parlement s'y opposent

Ottawa. — Des protestations se sont élevées à la Chambre des Communes, le 22 avril, contre le projet d'amener en Canada 500 jeunes gens britanniques. M. J. S. Woodsworth, libéral, centre nord, Winnipeg, a demandé des explications de la part du ministre de l'immigration.

L'Hon. W. A. Gordon a déclaré que ces jeunes gens sont amenés sur la demande de la province d'Ontario et qu'ils ne seront pas une charge publique. Il a interviewé plusieurs sociétés religieuses qui lui ont assuré que ces nouveaux arrivants seront lancés dans des occupations fournies par elles, et, que, donc, ils ne seront pas une charge publique. Il pense que le temps n'est pas venu de refuser l'entrée au Canada à des personnes désirables, surtout si elles sont britanniques.

M. E. J. Garland (U.F.A., Bow River) s'est opposé vigoureusement à l'admission de ces jeunes gens.

M. Georges Spotton (cons. Huron nord) dit que si le gouvernement précédent n'avait pas amené 750,000 immigrants en 8 ou 9 ans, il n'y aurait pas tant de sans-travail au Canada. Ajoutant qu'il ne devrait pas être dit à la face de l'univers, à l'approche de la conférence économique impériale, que nous avons refusé d'admettre 500 bons jeunes gens.

John Wallace (lib. Battleford sud) affirma que le ministre devrait être sur ses gardes en admettant ces jeunes garçons en ce moment. "Je comprends leur point de vue", ajouta-t-il, "ayant moi-même quitté Clyde, il y a 26 ans. Mais les conditions ont bien changé." M. John Wallace pense que c'est leur faire une injustice que de les amener dans les conditions actuelles.

M. Gordon dit qu'il ne connaissait aucun cas de déportation dû purement au chômage; il parlait de ceux qui sont entrés légalement au Canada.

Dans les couloirs, membres du parlement et autres ont affirmé que ces 500 jeunes britanniques auront de l'emploi dans l'Ontario ou ailleurs en Canada, en prenant la place qu'occupent aujourd'hui et dont ont besoin d'autres citoyens de notre pays, et que ceux-ci deviendront une charge publique.

Pour Maintenir le Crédit des Paroisses

Circulaire collective des évêques au clergé de la province civile de Québec

(*Semaine Religieuse de Québec*, 14 *avril* 1932)

Le 25 février 1932.

Chers collaborateurs,

Il vous sera sans doute utile d'avoir sous la main et dans un format commode les amendements que l'Assemblée législative vient d'apporter, à notre demande, à la loi des Paroisses et des Fabriques. C'est du seul article 101 qu'il s'agit (ch. 197, S. R. Q. 1925). Nous donnons ici, en regard l'un de l'autre, les deux textes: celui de 1925 et celui de 1932. La comparaison en est ainsi plus facile, et vous saisirez mieux la nature et la portée des changements qui ont été introduits dans notre droit paroissial.

x x x

TEXTE DE 1925

3. Tel emprunt peut être effectué en émettant des bons, obligations ou autres valeurs payables avec ou sans annuités, et à tel taux d'intérêt jugé convenable, et ne les vendant à tel prix dont on pourra convenir; mais aucun de ces bons, obligations ou autres valeurs ne doit être pour une somme inférieure à cinquante dollars. Dans le cas où ces bons, obligations ou valeurs sont payables sans annuités, il doit être pourvu à un fonds d'amortissement.

Ces bons, obligations et autres valeurs peuvent être garantis par une hypothèque sur les immeubles de la fabrique, ou par transport des autres biens de la fabrique; et l'acte requis à cet effet peut être consenti à un ou à plusieurs fidéicommissaires.

TEXTE DE 1932

3. Tel emprunt peut être effectué en émettant des bons ou des obligations payables avec ou sans annuités, et à tel taux d'intérêt jugé convenable, et en les vendant à tel prix dont on pourra convenir; mais aucun de ces bons ou de ces obligations ne doit être pour une somme inférieure à cinquante dollars. Dans le cas où ces bons ou ces obligations sont payables sans annuités, il doit être pourvu à un fonds d'amortissement.

Ces bons ou ces obligations peuvent être garantis par une hypothèque sur les immeubles de la fabrique, ou par transport des autres biens de la fabrique; et l'acte requis à cet effet doit être consenti à une compagnie de fidéicommis dont le siège social est dans la province de Québec.

4. Ces bons ou obligations doivent, en plus des signatures des personnes autorisées à les signer, être certifiées par l'évêque ou l'administrateur du diocèse ou autre personne désignée par cet évêque ou administrateur, attestant que l'émission de ces bons ou obligations

(Suite à la page 4)

ACTUALITÉ

J. G. Gardiner fustige le gouvernement provincial

Moose Jaw. — Vendredi dernier, devant une assistance qui emplissait l'auditorium de l'école technique, à Moose Jaw, l'hon. J. G. Gardiner, chef de l'opposition et ancien premier ministre, a sévèrement fustigé le gouvernement actuel. Il lui a reproché son extravagance malgré la baisse des revenus et d'avoir doublé la dette provinciale tout en augmentant les taxes.

Parlant de la question du "relief" M. Gardiner mentionna une somme de $6,500,000 donnée à la province sous le titre de "provincial governmental services". Les autres provinces ont aussi reçu du secours, dit M. Gardiner, mais rien sous cette rubrique. Ces $6,500,000 sont la cause que M. McConnelle a perdu sa situation de trésorier provincial. Quand M. Bennett vint à Régina, il trouva la province dans des difficultés financières, le trésorier fut alors changé et les $6,500,000 donnés à la province. "Nous leur avions dit que la province s'embarrassait financièrement", continua M. Gardiner, "mais on nous répondit en nous appelant "traitres". Pas un dollar du "relief" accordé à la région "A" n'est venu du trésor provincial, mais a été donné par le fédéral. Et l'on vient nous dire que la cause des difficultés est le "relief".

M. Gardiner passa en revue ce qui s'est fait à la dernière session de la législature et parla de ce qu'il se propose d'accomplir lorsque les libéraux reviendront au pouvoir. Le déficit de cette année est de $10,000,000. Il est impossible de prélever plus de $14,500,000 en taxes, et cependant se propose de dépenser $18,000,000. La dette publique était de $67,000,000 quand les libéraux quittèrent le pouvoir, la voilà rendue à $130,000,000; et l'on continue à élever les taxes sur toutes choses.

L'on a réduit d'un tiers les allocations scolaires et vient encore la suppression des allocations maternelles.

M. Gardiner annonce la révision des allocations scolaires quand son parti reviendra au pouvoir, de telle façon que toutes les sommes du revenu public soient rendues aux municipalités sous forme d'allocation scolaire.

x

Notre premier ministre et le port de Churchill

L'Hon. J. T. M. Anderson, premier ministre de la Saskatchewan, sollicite l'appui du premier ministre du Manitoba, l'Hon. J. E. Bracken, pour mener à bonne fin un plan destiné à attirer l'attention de l'empire britannique sur le port de Churchill et les facilités de relation que l'on peut tirer de ce dernier avec l'Europe.

M. Anderson suggère que les délégués à la conférence économique à Ottawa s'en retournent par la voie de la Baie d'Hudson, et il voudrait faire coincider la clôture de la conférence avec l'ouverture officielle du port de Churchill.

Les Livres Canadiens

1 *Parce qu'ils sont les plus éducatifs.*

Ils contribuent à former la conscience nationale de notre jeunesse, en orientant ses sentiments dès l'éclosion de sa sensibilité et de son imagination.

2 *Parce qu'ils sont les plus instructifs.*

Ils traitent des hommes et des choses qui entourent notre jeunesse et l'entrainent à observer, à respecter et à aimer les réalités parmi lesquelles elle doit grandir et se préparer à vivre.

3 *Parce qu'ils sont les plus captivants.*

Les jeunes s'intéressent instinctivement d'abord à ce qu'ils voient, entendent, sentent et touchent. Les livres canadiens évoquent des images, des fictions, des souvenirs, des paysages, des décors qui captivent l'attention des enfants, parce qu'ils les reconnaissent, les revivent et leur sont chers.

4 *Parce qu'ils sont les plus accueillants.*

Le choix des livres canadiens est facile à faire: notre répertoire est si peu riche. Raison de plus cependant pour que les donateurs glanent avant tout, ce qui existe de convenable. Malheureusement, n'est-ce pas l'inverse qui fait coutume chez nous?

5 *Parce qu'ils sont les plus durables.*

Les livres canadiens n'atteignent pas, Dieu merci!, les formats extravagants de certains livres importés, dont l'embonpoint fait vite oublier l'éclat des écarlates et des dorures. Vain fatras! Vanité éphémère. Se qui compte, c'est ce qui dure; le fonds, l'utilité, l'agrément de l'ouvrage pour l'intelligence et le cœur de l'enfant et la résistance matérielle de sa présentation pour les bibliothèques de demain.

6 *Parce qu'ils sont les moins chers.*

Si l'acheteur de livres de prix sait mesurer la valeur d'un volume, non plus à la lumière du pied-de-roi ni à l'éclat des couleurs, mais à la mission qu'il est destiné à exercer, il jugera les livres canadiens moins chers que les livres importés, car, qualité vaut mieux que quantité.

Donnons moins, mais mieux! c'est là, le "meilleur marché".

Trève de ballots de papier! Songeons d'abord aux cerveaux!

Monseigneur Pierre Langlois

Curé de Tecumseh

S. Exc. Mgr Kidd, évêque de London, a annoncé dernièrement que le Très Saint-Père venait d'honorer M. l'abbé Langlois, curé de Tecumseh, en lui accordant la prélature romaine. Mgr Langlois célébrera bientôt ses noces d'or sacerdotales et le 44e anniversaire de sa nomination comme curé à Tecumseh.

Dès l'annonce de cette nouvelle, M. le président de l'Association Canadienne Française d'Education dans l'Ontario communique au nouveau prélat les sentiments de l'Association:

"L'Action Catholique" de ce matin annonce que le Saint-Père vous confère la prélature romaine. Nul plus que l'Association d'Education se réjouit de cette nouvelle. Vous avez mérité cette dignité par vos longs services dans le ministère sacerdotal, par votre incessant et patriotique travail auprès des Canadiens français de la péninsule d'Essex. Cet honneur si bien mérité vous fera oublier les souffrances que vous avez endurées si courageusement pendant les années de luttes. A nos félicitations, nous joignons l'expression de nos voeux les plus sincères pour de longues années de service aux bonnes causes que vous avez toujours défendues jusqu'ici. Veuillez agréer, M. l'abbé, l'expression de notre profond respect."

Le *Patriote de l'Ouest*, dont Mgr Langlois est depuis toujours un ardent promoteur, sollicite l'honneur de joindre ses félicitations à celles de *l'Association d'Education Canadienne Française d'Ontario*; heureux de savoir que tous les nôtres se réjouiront de ce qu'un si grand mérite ait été reconnu et récompensé.

Monseigneur Pierre Langlois est l'oncle du Très Révérend Père U. Langlois, durant plusieurs années rédacteur en chef du *Patriote* et aujourd'hui provincial des Oblats de Marie Immaculée de langue française dans l'Alberta-Saskatchewan.

Les Activités de l'A.C.F.C.

CONTRIBUTIONS RECUES

Lisieux: $10.00; Souris-Valley: $10.00; Mutrie: $15.00; Aux uns et aux autres, nos sincères remerciements.

DUCK-LAKE

Voici les noms des officiers du comité paroissial pour 1932: président: M. Charles Kleine; vice-présidente: Mme Gustave Mandin; Sec-très: M. W.-A. Courchêne; directeurs: MM. René Barré. A. Combell, Gustave Mandin; directrices: Mmes U. Brunelle, D. Perillat, A. Barré.

WOLSELEY

Ici le comité paroissial se compose des personnes suivantes: président: M. E. Tourigny; vice-pré. M. G. Langlois; Sec-très: M. E. Souchotte; directeurs: MM. D.-J. Huet, A. Béliveau, H. Tourigny, A. Bonneville.

ST-DENIS

Le comité paroissial pour l'année courante est ainsi composé: président: M. Clotaire Denis; vice-président: M. A. Pion; sec-trés.: M. J.-F. Raymond; directeurs: MM. Adjutor Lepage, J.-E. Pelletier, T. Roy, Julien Benard, O. Hubert, inst., Jos. Labrecque.

LAFLECHE

Le secrétaire, M. Noël Cantin, nous annonce que le comité paroissial est à organiser deux soirées de vues animées au profit de l'Association.

On attend sous peu la visite du chef de région, M. Samuel Bonneau. Il y aura une troisième soirée à cette occasion, avec conférence par le chef de région et de la musique par la chorale et différents artistes de la paroisse. Il y aura aussi rafle d'un objet de valeur donné par M. Wilfrid Gendron du comité paroissial.

MM. Bonneau et Cantin comptent visiter ensemble tous les cercles de la région.

LEBRET

Pour commémorer le vingtième anniversaire de la fondation de l'A. C.F.C., le comité paroissial se propose de célébrer de façon solennelle, le 26 juin, la fête de St-Jean-Baptiste.

Pour marquer le même anniversaire auprès de la gent écolière, on vient d'organiser un concours de chansons françaises.

C'est là une initiative des plus intéressantes. Le chroniqueur de Lebret ne pourrait-il pas, dans les colonnes du *Patriote*, donner quelques détails sur l'organisation de ce concours? Cela intéresserait sûrement nos comités paroissiaux; plusieurs, nous n'en doutons pas, ne demanderaient pas mieux que de suivre l'exemple donné par Lebret.

Le Secrétariat de l'A.C.F.C.
VONDA, SASK.

Un pays aussi riche de mines d'or que l'est le Canada ne peut pas glisser dans le gouffre

LE SECOND PRODUCTEUR D'OR

LES ETATS-UNIS

Ottawa. — L'exploitation de nos mines d'or sera incontestablement la grande vedette de nos activités minières en 1932. En effet plusieurs importantes compagnies minières ont abandonné depuis quelques mois l'extraction du cuivre pour lui préférer l'or qui devient de plus en plus en demande depuis que l'hon. M. Benentt a résolu de rétablir coûte que coûte notre dollar au pair sur le marché de New-York. Dans six des neuf provinces du pays, les mines seront en pleine activité cette année. C'est évidemment en Ontario que l'extraction sera encore la plus considérable, comme par les années passées.

EN ONTARIO

Dans la région de Porcupine, les mines Hayden sont à ériger une affinerie d'une capacité de 50 tonnes. La machinerie a déjà été achetee de la Canadian Allis Chalmers. La Dome projelte aussi d'augmenter sa production d'or en 1932.

Dans la région du lac Kirkland, les Mines Lake Shore sont à installer des machineries pour une capacité de 3,000 tonnes par jour.

Dans la région de Matachewan le "Minning Corporation of Canada" annonce qu'elle installera une affinerie de 150 tonnes sur sa propriété d'Ashloy.

La "Moss Gold", dans la région de Fort William a commencé ses opérations. Sa capacité est de 100 tonnes par jour. Plus au nord la "St Anthony Gold Mine" reprend ses activités qu'elle avait abandonnées depuis quelque temps.

La "International Radium and Ressources Corporation" a aussi décidé d'extraire de l'or dans le comté d'Haleburton.

AU MANITOBA

La San Antonio Gold Mines, capacité de 150 tonnes, fera l'extraction de l'or dans le centre du Manitoba. La "Gem Lake Mines" sur la frontière ontarienne reprend cette année ses activités.

LA SASKATCHEWAN

La province de la Saskatchewan est aussi dans le mouvement. L'"Amisk Lake Gold Syndicate" a annoncé dernièrement qu'elle construira une affinerie sur sa propriété longeant les filons du Flin Flon.

L'ALBERTA

La "McLeod River Mining Corporation" est déjà au travail depuis plusieurs semaines dans l'Alberta qui contribuera sa part à la production de l'or en 1932.

COLOMBIE-ANGLAISE

Une affinerie de 100 tonnes a été mise en opération par la "Bralorme Mines" sur l'ancienne propriété de Lorne Gold dans la région de Bridge River.

La 'Pioneer Gold Mines" augmente sa capacité de 150 à 300 tonnes cette année.

L'"Alexandria Mining Corporation" au nord de Vancouver a reçu tous les capitaux dont elle avait besoin pour la construction d'une affinerie.

DANS QUEBEC

La province de Québec fera aussi sa part. Dans le canton de Cadillac, les mines O'Brien sont en pleine activité.

Mais le plus gros producteur de la province sera la propriété Beattie dans le canton Duparques. Une affinerie établie par Ventures aura une capacité initiale de 1,000 à 1,500 tonnes.

Dans le canton de Varsan, la propriété Siscoc, qui a été la première à produire de l'or dans Québec, augmentera sa capacité à 150 tonnes. Elle prévoit qu'avant la fin de l'année sa capacité sera de 400 tonnes.

La mine Granada s'attend aussi à augmenter sensiblement sa production dans un avenir prochain.

AU SECOND RANG

Nous avons déjà signalé, dans une correspondance antérieure, que le Canada est aujourd'hui le deuxième pays producteur d'or du monde. Nous produisons en effet plus que les Etats-Unis.

On prévoit que la production atteindra, en 1932, $54.500.000 soit 8 millions de plus que l'an dernier. Grâce à cette encourageante activité qui se manifeste sur les concessions minières, on peut entrevoir dans un avenir prochain le rétablissement de nos affaires à la faveur d'une production intense d'or que le gouvernement Bennett encourage de toutes les manières.

La Course à la Présidence

Pauvre M. Hoover! Jamais président n'a connu pareille vague d'impopularité, jamais mesure proposée par un chef d'Etat, le fameux moratoire, n'a été l'objet de tant de critiques amères.

M. Hoover qui, après avoir répété avec entêtement que la prospérité allait reparaître, qu'elle accourait, qu'elle arrivait à bride abattue, n'ose même plus invoquer ce nom sous le signe de quoi il fut élu envers et contre tous. C'est ici que se dresse à nouveau l'ombre irlandaise, catholique, humide et vulgaire de M. Al Smith qui, en 1928, fut son concurrent malheureux, malgré un nombre supérieur de voix.

Non seulement, M. Hoover lui-même jouit d'une impopularité éclatante, mais le mécontentement qu'il a éveillé a miné le prestige de son parti.

Mais les démocrates n'ont pu s'unir sur un choix unique. Les deux partis, réunis à Chicago, ont eu leurs premières sessions le mois de février dernier. Il s'en comptera 19, de mars à la fin de mai.

Il s'agit de choisir des délégués à la Convention Nationale. En juin, l'union se fera de part et d'autre, au cours de cette Convention, sur la nomination, par les délégués, des candidats démocrate et républicain. En novembre, ce sera au tour du peuple à désigner qui, du candidat républicain ou démocrate siegera à la Maison Blanche. En réalité, ce sera le triomphe d'un parti, beaucoup plus que d'une personnalité. En 1928, parti et personnalité étaient en cause. Les républicains n'osent montrer les lézards qui déshonorent leur édifice politique. Si les dissidents abominent M. Hoover, ils n'ont pourtant personne à lui opposer. Le sénateur Dwight Morrow est mort. Coolidge est fatigué du pouvoir; Dawes n'aime pas les charges officielles; Johnson, le fameux gouverneur de Californie, n'est pas dans la place. Hoover se rassure quand il regarde chez les républicains.

Par contre, il y a les démocrates. Il y a Franklin Roosevelt, gouverneur de New York, comme le fut Smith. Roosevelt, aimable, bien né, populaire, avec de belles alliances. Oui, mais Roosevelt est infirme! Depuis une attaque de paralysie, ses malheureuses jambes refusent tout service. En outre, ses amis mêmes ne font pas grand fond sur son caractère. Il n'aurait pas l'envergure, la solidité, l'aplomb, le poids que doit posséder le chef suprême de l'Etat. Et puis, il n'est pas très humide,et le temps de la prohibition est passé. Mais, dira-t-on, Hoover lui-même n'est-il pas sec comme le Sahara? Les temps ont changé. Hoover vient de faire une pointe timide, mais humide. Il fallait bien se concilier les contrées où l'on veut s'humecter le gosier, et M. Ogden Mills a su chapitrer le puritain Hoover.

Chez les démocrates, encore, il y a M. Smith. En 1928, la candidature de M. Smith, porteuse des espoirs orgueilleux de toute une classe, eût été comme l'émnacipation de cette plèbe. Smith fut, avant tout, vaincu pour son étiquette démocrate en temps de prospérité républicaine?

Smith s'est-il amélioré avec le temps? Il est toujours Irlandais, catholique et vulgaire comme pain d'orge. On assure qu'il écorche moins la grammaire. Nous dirions que les cuirs se font plus rares dans ses discours. Sur son bureau, qu'il martèle de coups de poing en dictant ses messages politiques, on voit la photographie de sa femme, l'image d'un tigre, portrait symbolique de Tammany, à qui Smith doit son éclatante fortune, les traits d'un joueur de base-ball, avec l'autographe de Babe Ruth, une statue de bois de vieillard Prohibition avec une médaille bénite que Smith tient de sa mère. Au centre de tout cela, Smith, bruyant, malin, bavard, réaliste et sincère envers lui-même.

Il restera sans doute, en juin, sur le carreau, comme peut-être Roosevelt lui-même. Et il se pourrait bien que M. Newton D. Baker, de l'Ohio, soit désigné comme candidat par les délégués.

Newton D. Baker! Des politiciens astucieux affirment même que ce petit homme sera, d'ici peu; la figure dominante du monde. L'ancien ministre de la guerre sous Wilson possède une énergie secrète considérable, une grande expérience politique, une faculté de travail prodigieuse et une éloquence très rare chez les hommes publics américains. Point de campagne négative contre lui.

Voici encore M. Ritchie, depuis 16 ans gouverneur de Maryland. Lui aussi était le candidat de 1928, comme Smith; mais il s'effaça devant celui-ci qui passait pour être "heureux". C'est un homme carré, qui sait ce qu'il veut, où il va. Il se déclare contre la prohibition, l'étatisation, l'indemnité de chômage et l'annulation des dettes de guerre. Que l'Europe diminue ses armements, et il consent à voir baisser les barrières douanières. Enfin, il est oposé à la multiplication des lois. Le gouvernement actuel lui paraît un empêcheur de danser en rond.

Ritchie s'est prononcé contre la politique d'isolement des Etats-Unis Ceux-ci doivent regarder en face les situations mondiales et accepter un rôle dans les affaires internationales. Il n'a pas eu peur de dire que les Etats-Unis se sont mêlés des affaires européennes quand ils ont essayé de sauver l'Allemagne de la ruine.

Il y a aussi la candidature du Speaker Garner, lancée par la presse Hearst. Mais l'appui de la presse Hearst n'est pas, comme on sait, une recommandation.

x x x

Déjà le parti démocrate a réuni la somme de 1,500,000 dollars pour la "campagne de la victoire", et le président du comité national, M. Jonett Shouse, vient d'annoncer au pays, par T.S.F., la contribution de 25.00 dollars qu'ont versée respectivement Vincent Astor et Pierre S. Dupont.

Le parti républicain a l'immense avantage d'être dans la place.

(Le Courrier des Etats-Unis)

Divers

Le légat Papal au congrès de Dublin

Cité Vaticane. — Sa Sainteté Pie XI a nommé Son Eminence le Cardinal Lauri, légat papal au congrès eucharistique international de Dublin, en Irlande, cet été.

x

Le Magistrat F. Roy venge Bernier

Québec. — L'honneur du vieux loup de mer et grand explorateur canadien-français bien connu, le capitaine J.-E. Bernier, a été vengé par le magistrat Ferdinand Roy, qui a débouté de son accusation de parjure contre le capitaine, le marin Raoul Harvey. Le capitaine Bernier, a déclaré, à la suite du procès qu'il intenterait une poursuite en dommages de 50,000 dollars contre Harvey. Le magistrat Roy, en rendant sa décision a dit ceci: "Il n'y a pas le moindre motif de soupçonner le capitaine Bernier d'avoir enlevé les pompes et la tuyauterie d'urgence du vapeur le "Guide" à bord duquel l'explorateur a fait plusieurs expéditions arctiques, et qui furent plus tard vendues à la Saint-Lawrence Gul Navigation Company."

Harvey, qui fit plusieurs expéditions avec le capitaine Bernier avait déclaré que la tuyauterie, avait été enlevée sur les ordres du capitaine, et prétendue que ce dernier s'est parjuré au cours de l'enquête qui fut instituée à la suite du naufrage au "Guide". Harvey avait dit que le capitaine Bernier avait déclaré sous serment, à cette enquête, que le vaisseau était complètement équipé lors de sa vente.

x

Valeur taxable de la province

Le bureau fédéral des statistiques évalue à $1,139,415,260 les propriétés taxables de la Saskatchewan. Le total se divise ainsi: terres, $976, 232,540; bâtisses, $115,066,876; revenu, $2,048,005; divers, $46,067,-839.

Seuls l'Ontario et Québec atteignent un chiffre plus élevé.

x

Danger de pneus usés

Il a été presque définitivement constaté que le pneu d'arrière droite est le premier usé, l'arrière gauche, le second, le pneu de devant droit, vient ensuite et celui de gauche est le dernier usé.

Par suite de ceci, on prend l'habitude de changer les pneus d'arrières un peu usés, et de les poser aux roues de devant, afin de contrebalancer l'usure.

Ceci, est dangereux, lorsqu'un pneu d'arrière crève pendant que vous allez à assez grande vitesse, le chauffeur a assez contrôlé des roues de devant pour éviter une mauvaise glissade.

Lorsqu'un pneu de devant crève dans ces mêmes conditions le chauffeur n'y peut rien. Il perd entier contrôle de sa roue et il peut se produire un sérieux accident.

Il est bien préférable de laisser vos pneus usés aux roues d'arrières. Pour plus grande sûreté, un pneu sur lequel on peut déjà entrevoir la corde, devrait être servi comme pneu de rechange seulement.

Même en ce cas vous devriez vous en servir raisonnablement afin d'avoir toujours un bon pneu de rechange.

LAFLECHE, Sask.

—M. et Mme J. B. Nalou, de Gravelbourg, étaient en visite chez leurs parents, M. et Mme J. Alais, ces jours derniers.

—M. Joseph Cantin, et M. Nap. Deaust, sont allés à Fir Mountain la semaine dernière, pour affaires.

—M. l'abbé J. E. Dubois, D.D., curé de Roselown, et son neveu M. Eugène Dubois, également de Roselown, étaient à Lafléche mercredi et jeudi derniers au presbytère et en visite chez des amis.

—M. l'abbé L. Lussier, curé et M. Léon Perrey, sont allés à Régina et Moose-Jaw, cette semaine pour affaires.

—Mme Antonio Cantin, de Ponteix, qui était en visite chez ses parents, est partie la semaine dernière avec sa famille pour aller demeurer à Chambly Bassin, Montréal, Québec.

—MM. Anselme et Clément Pérignie, sont allés rendre visite à leurs soeur Mme Joseph Soucie, de Zénon-Park, Sask.

—Les hommes d'affaires, le Lafléche, on décidé de fermer leurs portes le mercredi après-midi de chaque semaine, à partir de 1er mai

—MM. Victor et Edgard Phaneuf et M. Dolland Cantin de Gravelbourg, étaient en visite chez leurs parents dimanche dernier.

—Mme D. Gervais et Mlle Germaine Gervais, sa fille, sont allées à Gravelbourg mercredi dernier pour affaires.

—M. Edmond Bilodeau et M. Léon Perrey, sont allés à Assiniboia pour affaires, dernièrement.

—M. et Mme Napoléon Deaust, sont allés visiter leurs parents de Gravelbourg, dimanche dernier.

—Mlle Alice Roy de Régina est en vacance pour un mois, chez ses parents, M. et Mme Jos Roy.

Prévenance.

—Aimez-vous les promenades, monsieur Caston?

—Oh! oui mademoiselle.

—Eh bien... allez vous promener!

Les trucs d'Albion.

L'Amirauté exige que les marins britanniques apprennent à nager. En prévision sans doute d'un intégral désarmement naval.

Précaution oratoire.

—Avant de vous assurer sur la vie, je vous demanderai de quoi sont morts vos parents.

—Bah! vous savez... c'est d'une petite maladie pas grave du tout.

Les Mariages Mixtes

Les promesses conditionnelles à la dispense lient-elles au point de vue civil? — Leurs Excellences Nosseigneurs Forbes et Leblanc — Décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office.

En vertu d'une cause-type, instruite à Ottawa il y a quelques années, les promesses faites par une personne catholique et une personne protestante, quant à l'éducation à donner aux enfants qui naîtront d'un mariage mixte, lient non seulement au point de vue canonique, mais aussi au point de vue civil. Ceci en ce qui touche du moins le diocèse d'Ottawa."

C'est ce que déclarait ce matin, à un représentant du *Droit*. Son Excellence Monseigneur Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, au sujet de la dépêche de Saint-Jean; Nouveau-Brunswick, voulant que S. E. Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, ait décidé de ne plus accorder, jusqu'à nouvel ordre, de dispenses, dans son diocèse pour des mariages mixtes. Monseigneur Leblanc en serait venu à cette décision parce qu'il a reçu avis des autorités civiles, que les promesses faites par les futurs époux ne liaient pas en vertu de la loi civile au Canada.

D'après une nouvelle dépêche reçue ce matin de St-Jean, N.-B., et que nous reproduisons dans une autre colonne, Mgr Leblanc prétend que la loi diffère, dans les différentes provinces.

Mgr Forbes nous a référé à la circulaire qu'il envoyait à son clergé, le 17 mars dernier. et dans laquelle, il commente le récent décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office sur les précautions à prendre dans les mariages mixtes?

Monseigneur l'archevêque, y déclare ce qui suit:

"Ce nouveau décret sur les mariages mixtes ne change rien à la discipline suivie en ce diocèse en la matière. La formule, qui est employée pour les promesses à faire par la partie non catholique en présence de la partie catholique et d'un témoin ,vaut non seulement au point de vue canonique mais aussi au point de vue civil. Aucun mariage mixte ne peut être permis sans que ces conditions ne soient dûment signées."

Quant au fait que ces promesses ne seraient pas valides au point de vue civil au Canada, S. E. Mgr Forbes rappelle une cause-type qui fut instruite à Ottawa, il y a quelques années, à ce sujet, et à l'issue de laquelle, les promesses des conjoints furent reconnues comme valides par le tribunal.

LE DECRET

"Il arrive quelquefois que certaines mariages mixtes, union d'un catholique avec une personne non catholiques baptisée ou non baptisée, se contractent avec les conditions voulues; mais celles-ci sont parfois rédigées de telle sorte que leur accomplissement, en ce qui regarde spécialement l'éducation catholique des enfants des deux sexes, ne puisse être efficacement exigée, en certains pays, à cause de l'opposition des lois civiles, ou même d'un empêchement de la part de l'autorité séculière locale ou d'un ministre hé-

"De peur qu'une prescription st volonté des parents.

rétique, à l'encontre même de la importante de droit naturel et divin ne soit frustrée de son exécution, au grand détriment des âmes innocentes, les Eminentissimes et Révérendissimes Cardinaux chargés de sauvegarder l'intégrité de la foi et des moeurs, dans une assemblée plénière tenue le mercredi 13 janvier 1932, s'appuyant sur l'encyclique récente de Sa Sainteté Casti Connubii sur le Mariage, ont considéré de leur devoir impérieux de rappeler aux Evêques et aux pasteurs et à tous autres mentionnés dans le canon 1044, qui auraient reçu du Saint-Siège pouvoir de dispenser des empêchements de religion mixtes et de disparité de culte, qu'ils ne peuvent en conscience accorder ces dispenses qu'en exigeant des futurs époux des conditions telles que personne ne puisse en empêcher l'exécution, même en vertu des lois civiles du pays où ils vivent, ou qu'ils prévoient avoir habiter; sans quoi la dispense est nulle et invalide.

"Le jeudi, 14 du même mois et an, Notre Saint Père Pie XI, Pape par la divine Providence, a confirmé cette résolution des Eminentissimes Pères, et a ordonné qu'elle soit publiée, commandant à ceux que cela concerne de l'observer et de voir à ce qu'elle soit observée."

D'après les dépêches de la Presse Canadienne, Son Excellence Monseigneur J. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et Saskatoon, n'a encore pris aucune décision quant au refus définitif des dispenses pour mariages mixtes.

De même pour Monseigneur l'archevêque de Toronto.

MGR LEBLANC

Nous publions cette dépêche de la Presse Canadienne, sous toute réserve:

SAINT-JEAN. N.-B., 17 — Son Excellence Monseigneur E.-A. Leblanc, évêque de Saint-Jean, a annoncé hier à la cathédrale, que jusqu'à nouvel ordre, aucune dispense pour mariages mixtes ne sera accordée dans le diocèse de Saint-Jean. N.-B.

L'Eglise, dans le passé, accordait, au besoin ces dispenses, mais toujours à condition que les enfants de ces mariages mixtes soient élevés dans la religion catholique. Un récent décret du Vatican dit que les promesses faites par les futurs conjoints doivent l'être de façon à ce que leur accomplissement ne puisse être infirmé par la loi civile.

Monseigneur Leblanc dit qu'il a reçu avis que les promesses ne liaient pas en vertu de la loi civile au Canada, et que par conséquent il avait décidé de refuser les dispenses jusqu'à nouvel ordre.

DANS MONTREAL

MONTREAL, P. C., 18. — Il n'y a pas eu de changement dans le diocèse de Montréal relativement aux dispenses accordées pour mariages mixtes entre catholiques et personnes d'une autre religion, a-t-on appris dans les églises catholiques ici aujourd'hui. Les dispenses permettant pareilles unions sont accordées d'après la promesse que tout enfant issu du mariage sera élevé dans la foi catholique.

SAINT-JEAN, N.-B., P.C. 18. — Jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions contraires du Saint-Siège, S. E. Mgr E.-A. Leblanc, évêque, du diocèse de Saint-Jean qui couvre la moitié de Nouveau-Brunswick, n'accordera pas de dispenses pour mariages mixtes.

Expliquant sa déclaration en ce sens faite à la cathédrale, hier, date à laquelle le réglement, revient en vigueur. Son Excellence Mgr Leblanc a dit aujourd'hui qu'il ne prévoit pas quand pourront être accordées d'autres dispenses, ceci dépendant entièrement de l'ordre du Saint-Siège.

LES PROMESSES

L'Eglise catholique au Nouveau-Brunswick a accordé des dispenses dans les cas qui justifient pareille conduite mais toujours à condition que les enfants issus de ces mariages soient élevés dans la foi catholique, dit Mgr Leblanc. Les ordres récents du Saint-Siège disent que les promesses faites par chaque partie au mariage doivent être faites de façon à ce que leur exécution ne soit pas empêchée par un recours à la loi civile.

La loi civile à ce sujet diffère dans différentes parties du Canada, dit Son Excellence aujourd'hui, "Dans le Nouveau-Brunswick, la loi veut qu'un père ne puisse être privé de son droit dans l'entrainement religieux d'un enfant.

Comme les parties dans un mariage au Nouveau-Brunswick ne peuvent faire de promesse, relativement à l'entraînement religieux d'un enfant sans risquer d'être affectées par cette loi civile, Mgr Leblanc a décidé que jusqu'à nouvel ordre, il n'accorderait pas de dispenses pour mariages mixtes dans son diocèse.

En faisant observer que la loi civile diffère en d'autres provinces, Son Excellence dit qu'il ne sait pas si d'autres évêques du Canada prennent des mesures similaires aux siennes par suite des récentes instructions du Saint-Siège relativement aux promesses du mariage et la loi civile.

Mgr Leblanc dit qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de mariages mixtes dans le diocèse de Saint-Jean et qu'il n'y en a pas plus que d'ordinaire dans un diocèse de cette étendue.

LE DROIT

Un Saint de 11 ans

Guy de Fortgalland, mort à Paris en 1925, à l'âge de 11 ans, sera probablement canonisé.

Paris. — S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, dans une ordonnance en date du 27 mars dernier, a institué un tribunal diocésain pour instruire la cause de Béatification du serviteur de Dieu, Guy de Gontgalland, mort à Paris, à l'âge de 11 ans le 24 janvier 1925, et maintenant connu dans les deux mondes.

"Considérant, dit l'ordonnance, que cette renommé est attestée par plus de 25,000 lettres adressées à la famille; par 55 biographies de l'enfant, dont 15 en français et 40 en langues différentes, et par 415 articles de revues, 300 en français et 115 en langues étrangères; biographies et articles signés parfois de noms d'écrivains catholiques jouissant d'une particulière notoreté;

"Attendu que les auteurs des lettres signalées expliquent la renommée de cet enfant et la confiance qu'ils ont mise en sa médiation par des faveurs spirituelles ou temporelles, qu'ils attribuent à la jouissance de son intercession auprès de Dieu;

"Que cet enfant est l'objet de la vénération et de la confiance non seulement des enfants et des simples, mais aussi de savants et de lettrés, de nombreux prêtres et religieux voués à l'enseignement, ou adonnés à l'éducation de l'enfance dans le ministère paroissial, de maîtres de novices et de supérieurs généraux d'ordres religieux, de prélats enfin, occupant les plus hautes fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique;

"Attendu que de nombreuses pétitions, réunissant déjà 650,000 signatures, ont été envoyées au Saint-Siège, avec l'agrément des Ordinaires des lieux pour demander la béatification de cet enfant;

"Vu particulièrement la supplique, ayant le même objet, qui a été adressé au Souverain Pontife par l'épiscopat brésilien réuni au mois d'octobre 1931, pour l'inauguration de la statue du Christ Rédempteur, à Rio-de-Janeiro, supplique revêtue de la signature de S. Em. le cardinal Lémé da Silve ... Cintra, archevêque de Rio de Janeiro, ... S. Em. Mgr Alvisi Masella, nonce apostolique auprès du gouvernement brésilien, et de 10 archevêques, 39 évêques et 500 prêtres brésiliens;

"Attendu que la confiance des fidèles en la puissance d'intercession de cet enfant semble avoir été récompensée, et est encouragée par des fruits de grâce et de dévotion précoce envers la sainte Eucharistie, la sainte Vierge et le Pape, et par des vocations et des conversions nombreuses;

"Considérant que Nous ne pouvons garder plus longtemps le silence sur ces faits, mais qu'il faut, ou arrêter la confiance du peuple chrétien si elle est mal fondée, ou la rassurer et l'encourager si elle est légitime, et qu'il importe, dans ce dernier cas, de répondre à l'invitation de la Providence et d'honorer celui qu'elle aurait entendu glorifier".

L'ordonnance constitue un Tribunal ecclésiastique chargé d'instruire la cause de béatification de Guy de Fontgalland.

Le Postulateur de cette cause est Mgr F.-X. Hertzog P.A., procureur général de la compagnie de St-Sulpice, à Rome, et M. le chanoine Jos. Greute. de Paris, en est le vice-postulateur.

Le Tribunal ecclésiastique, "chargé de faire le procés informatif sur la renommée de sainteté, la vie et les vertus du Serviteur de Dieu, Guy de Fontgalland, de sa sainteté et des faveurs et miracles attribués à son intercession", est ainsi constitué:

Juges délégué: — M. Pierre Pourrat, supérieur du Noviciat de St-Sulpice;

Juges assesseurs: — Le R. P. Jos. de Tonquédec, s.p., M. le chanoine G. Magnin, M. le chanoine Emile Sédillière. M. le chanoine R. Beaussart.

Promoteur de la Foi: Le R. Père Jos. Jolly de la Congrégation du St-Esprit.

Notaires: — M. l'abbé M. Hua: M. l'abbé H. Chappoullie.

x

La Monnaie Bilingue

Nous devons à un Acadien, l'honorable M. Veniot, le court mot de français qui, sur les timbres actuels, va dire au monde entier que le Canada est un pays bilingue, une terre où une race conquise a su, grâce à son énergie et aussi à la largeur de vues des conquérants, garder sa langue et ses traditions. Un seul mot de six lettres suffit à cette affirmation en face de toutes les nations.

Aurons-nous maintenant la monnaie bilingue? Nous l'espérons. M. Oscar Boulanger, un vrai Canadien de la trempe de M. Veniot, mais peut-être plus combatif que ce dernier, inscrivait au feuilleton de la Chambre des Communes, ces jours derniers, un projet de résolution demandant que les deux langues soient désormais gravées sur la monnaie du Canada.

Nous avons lieu de croire qu'on fera justice à cette réclamation. Outre qu'elle est parfaitement fondée au point de vue constitutionnel, le bilinguisme étant reconnu officiellement depuis la signature du pacte fédératif, elle ne saurait déplaire à la majorité bien pensante de l'élément anglo-canadien de la députation. Celle-ci a compris depuis longtemps tout ce qu'a d'inutile, de nocif et de vexant le fanatisme de race et de religion. Elle a accepté le bilinguisme comme un élément de paix et de concorde nationales, et elle s'est aperçue que la province de Québec, tout en restant française, était aussi loyable que n'importe quelle partie de l'Empire.

Les cris de quelques exaltés ne sauraient déranger la conscience calme de la nation, qui ne désire que l'harmonie. En ces dernières années, quelques éléments de discorde ont tenté de soulever des préjugés avec la question de langue. On a vu, dans une ville de l'Ouest, un journal déloyal chercher à fanatiser un électorat en lui mettant devant les yeux les formules bilingues du service des postes et en agitant le fantôme de la 'French domination". Cette campagne a pu avoir un succès relatif auprès des esprits naïfs, mais elle est tombée dans le mépris de l'immense majorité de la nation.

On tient pour acquis, dans tous les milieux intellectuels de ce pays, que le bilinguisme, loin d'être une entrave, est un instrument de culture et un honneur. Quand une contrée possède, comme la nôtre, deux des plus belles langues du monde, elle devrait s'en montrer fière et en bénéficier dans la mesure du possible. Personne, parmi les nations du globe, ne trouvera mauvais, par exemple, que la pièce d'or ou d'argent, portant l'effigie de Sa Majesté le Roi, ait le mot français à côté du mot anglais.

Parlant de ce sujet, un confrère démontre que la monnaie bilingue n'est pas une nouveauté. "Elle existe, dit-il, dans d'autres pays bilingues; la monnaie belge porte des inscriptions françaises et flamandes. Elle existait ici même avant la Confédération. Sur la face d'un penny de l'année 1827, on peut lire ces mots: "Deux sous, Province du Bas-Canada", et sur la pile: "Bank Token, one penny."

"Nos concitoyens de langue anglaise se sont habitués au bilinguisme du timbre-poste; ils accueilleraient de la même façon le bilinguisme de la monnaie.

"On sait que la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale émettent des billets de banque à inscriptions bilingues. Elles sont les deux seules à le faire.

"Il y a quelques années, un Canadien français d'Ottawa, en tournée d'affaires dans l'Ontario, présentait un de ces billets dans un garage de London. Est-ce l'inscription française qui alarma le garagiste ou était-il atteint d'une crise de fanatisme aigu? Toujours est-il qu'il répondit: 'Je préfère ne pas accepter cet argent de Montréal." Le lendemain, à Toronto, notre voyageur était victime de la même aventure."

Lorsque la monnaie d'Etat sera bilingue, tout le monde s'y habituera et le nombre diminuera de ceux qui croient encore qu'un billet de banque n'a de valeur que s'il est orné exclusivement d'inscriptions anglaises.

Il semble donc assez démontré que la monnaie bilingue, sans faire de mal à personne, rendrait service à un grand nombre et honorerait l'esprit de ceux qui l'auraient instituée pour le Canada, la terre où Wolfe et Montcalm ont un monument commun et partagent la même gloire.

LE SOLEIL

x

SOURIS VALLEY, Sask.

—Dimanche dernier, 10 avril avait lieu dans notre église paroissiale une soirée des plus intéressantes sous la présidence de M. Alex. Cotbreil, président de notre cercle de l'A.C.F.C. L'auditoire était très considerable. Nous eûmes le plaisir, au cour de cette soirée, d'entendre plusieurs conférences données sur des sujets d'une grande importance. Le premier conférencier fut M. J. A. Morissette, curé de Radville, chef de région qui nous parla des 'activités de l'A.C.F.C.

Notre curé, M. J. A. Lévesque parla en deuxième lieu de "l'école neutre et l'école laïque". Mlle C. Lalonde institutrice à l'école Bourassa traita du "Journal comme mode d'instruction, et d'éducation". M. Donat Paulhus, vice-président, nous entretint de "l'acte scolaire de la province". Ces différents sujets furent des mieux développés. Messieurs les conférenciers s'acquittèrent très bien de leur charge et surent intéresser et instruire l'auditoire, même ceux qui doutaient de leurs forces et semblaient faiblir à la dernière heure.

A la fin de la soirée M. J. A. Saindon président du cercle de Radville fut invité à prendre la parole, Il fit une courte analyse des conférences données et nous donna de sages conseils.

Tous retournèrent à leur foyer enchantés de leur agréable soirée. Merci cordial à nos musiciens et à nos acteurs et actrices qui ont bien voulu nous distraire.

Le 11 dernier M. le curé bénissait dans la chapelle de Ste-Colette le mariage de M. Raymond Van de Sypte et de Mlle Florida l'Abbé: Nos meilleurs voeux de bonheur les accompagnent.

Nos fermiers ont repris le travail des champs avec ardeur, pleins d'espoir que leurs labeurs seront récompensés cette année. Daigne N.-D. des prairies nous être propice.

x

Le portrait de Gandhi

New York. — Le *New York Times* publiait dernièrement un câblogramme de Londres, disant que le portrait de Mahatma Gandhi, peint par le capitaine Oswald Birley l'an passé, pour la conférence de la table ronde, a été indésirable pour l'exposition de l'été prochain. Le comité chargé de faire les choix l'avait cependant accepté.

x

Les jeunes pousses.

L'instituteur. — Peux-tu, sur cette carte, me montrer où se trouve new-York?

L'élève. — Non, mais je peux vous le montrer sur un poste de radio!

x x x

Marasme.

Le comble de la dépression économique:

Même ceux-là n'achètent pas qui n'ont jamais l'intention de payer.

x x x

La vie chère.

—Elle s'est asphyxiée au gaz?

—Oui, et quand on m'a présenté la note, j'ai été suffoqué!

x

Continuent à faire un bien extrême aux femmes

Dame de la Saskatchewan raconte le bien que lui ont fait les Pilules Dodds

Mlle N. V. Harper, recommande les pilules Dodds à ceux qui souffrent des reins.

Winton, Sask., le 25 avril, Spécial. "Je fus victime d'une douleur affreuse, dans le rein gauche pendant un an", nous écrit Mlle N. V. Harper résidente de cet endroit. "Après avoir pris six boîtes de Pilules Dodds la douleur disparut complètement. Je les recommande à tous ceux qui souffrent des reins."

Le mal de dos, douleurs, étourdissements, manque d'appétit, maux de tête et l'affalssement sont tous les symptômes de reins faibles. En ces cas il y a toujours danger de rhumatismes, sciatique et maladie de la vessie. Du moment où vous doutez de vos reins prenez les pilules Dodds afin de les guérir.

Les pilules Dodds ont fait leur réputation par le bien qu'elles ont fait. Insistez sur les pilules Dodds dont se sert votre voisin. P-9



La papauté et le divorce des princes

Parmi les préjugés qui courent le monde, il en est peu d'aussi tenaces que ceux qui concernent l'attitude de l'Eglise à l'égard de l'indissolubilité du mariage. On parle d'annulation — même chez les catholiques — et l'on ajoute en souriant qu'avec une adjuvant pécuniaire, on triomphe aisément des pires difficultés, même en Cour de Rome. Il y a là une épaisseur d'ignorance impressionnante.

D'abord, il n'est pas au pouvoir de l'église, même du Souverain Pontife, d'annuler un mariage religieux légitimement contracté. "L'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni", dit la parole sacrée de l'Evangile. Tout ce que l'Eglise peut faire c'est de déclarer que l'une ou l'autre des conditions requises pour le mariage soit validé, n'a pas été observée. Il ne faut donc pas parler d'annulation mais de déclaration de nullité — comme lorsqu'on reçoit une pièce de fausse monnaie, on n'annule par sa valeur mais on la reconnait nulle de plein droit: son titre n'a jamais existé.

S'il est un genre de circonstance qui eût prêté au fléchissement de la discipline matrimoniale, c'est le divorce des princes. Les plus grands intérêts étaient engagés. Les complaisances de l'Eglise eussent été largement compensées et ses résistances pouvaient avoir des conséquences terribles. Parfois, des mais Rome est toujours restée la gardienne incorruptible de l'indissolubilité conjugale.

En 857, Lothaire II, roi de Lorraine, avait répudié sa femme Teutberge, pour s'unir à Waldrade. Le concile de Metz avait admis les raisons alléguées par le Souverain. Mais quand le dossier fut transmis au Pape Nicolas Ier, non seulement il casse les décisions de Metz, juin 863, et dépose les deux évêques Theutgaut et Gonthaire, délégué du Concile; mais il menace le roi d'excommunication, s'il ne vient à résipiscence.

Robert le Pieux avait contracté un mariage illicite avec sa parente Berthe. Il est frappé d'anathème et finit par répudier sa compagne en 1001, sous la pression du Pape Silvestre Ier — juin 1095 — Philippe-Auguste, après avoir rompu avec sa femme, Ingeburge de Danemark, trouve des complaisances auprès de certains Evêques. Il résiste pendant vingt ans. Dès le début, le Pape Célestin III casse la décision des Evêques. Son successeur, Innocent III, poursuit infatigablement la réintégration de la reine dans ses droits. Finalement, il obtient gain de cause en 1213.

Cette attitude de la papauté, irréductible sur la doctrine, a eu parfois des conséquences graves. Elle est à l'origine du schisme anglican, lorsque Clément VII refusa opiniâtrement de rompre le premier mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon et de légitimer l'union du roi d'Angleterre avec Anne de Boleyn, 1532.

Le cas peut-être le plus discuté est celui du divorce de Napoléon 1er avec Joséphine de Beauharnais 1809-1820. Et pourtant les faits sont maintenant bien établis. Cette union, d'abord purement civile, 9 mars 1796, était stérile. Napoléon à mesure que son étoile montait vers son zénith, sentait croitre son ambition de fonder une dynastie. A la veille de son couronnement impérial, 1804, Pie VII avait exigé que son union se transformât en mariage religieux. Violente colère de l'Empereur, déjà significative. Le cardinal Fesch bénit le mariage dans des appartements privés des Tuileries, 1er décembre 1804. Il n'y avait pas de témoins. A la demande de Joséphine agitée de cruels pressentiments, il lui remet un certificat de la bénédiction nuptiale. Nouvelles scènes de violence de l'empereur, révélatrices de ses arrière-pensées. Il déclare au cardinal Fesch "que tout ce qu'il avait fait n'était d'autre but que de tranquilliser l'impératrice et de céder aux circonstances; qu'au moment où il fondait un empire, il ne pouvait pas renoncer à une descendance en ligne directe". Berthier, Duroc et Talleyrand donnent des témoignages analogues. Au moment du divorce, 15 décembre 1809, le Pape était prisonnier à Savone. L'empereur introduit son instance en nullité auprès de l'officialité diocésaine, puis, sur appel du défenseur du lien, auprès de l'officialité métropolitaine. Deux empêchements dirimants: défaut de consentement sincère de la part de l'empereur, absence des formalités canoniques requises.

Un point obscur: ce mariage de souverains était une causa major qui relevait de la compétence spéciale du Pape. Pie VII protesta. Mais il n'entreprit aucune action ultérieure. A-t-il jugé que la nullité du premier mariage était assez évidente, pour ne pas jeter le trouble dans le second, en risquant de provoquer de nouveaux scandales? En tout cas, même prisonnier à Savone, il n'avait pas laissé porter atteinte à ses prérogatives par le tout-puissant empereur.

Ces faits positifs — et bien d'autres encore — achèvent de donner sa signification et sa valeur à la récente Encyclique de Notre Saint-Père le Pape Pie XI, sur l'indissolubilité du mariage.

H.-X. ARQUILLIERE.

La Vie Catholique.

évêque d'Auxerre pendant quatorze ans.

Le cardinal Verdier présidait, ayant à ses côtés Mgr Chaptal, évêque des étrangers à Paris. Dans le sanctuaire se trouvaient le nonce apostolique et le comte O'Kelly de Gallagh, ministre de l'Etat Libre d'Irlande. La messe fut célébrée par le Révérend Père MacDarby, curé de l'église St-Joseph, paroisse parisienne des catholiques de langue anglaise. Entremêlés, des drapeaux français et irlandais ornaient l'édifice. Dans les nefs, de nombreuses et hautes personnalités.

Une autre marque de la largeur de vues des Français est que le chanoine Patrick O'Flynn, curé de la Madeleine, paroisse aristocratique, ainsi que son frère, l'abbé Henry O'Flynn, curé d'une autre église de Paris, Notre-Dame des Champs, sont de descendance irlandaise.

Voudriez-vous attirer l'attention de vos bons lecteurs sur ce fait? Tout à vous. W. O.

Tribune Libre

Les Irlandais à Paris

Nous traduisons de notre mieux et comme suit une lettre qui nous arrive de London, Ontario;

Monsieur le Rédacteur:

Que les catholiques étrangers de langue anglaise aient toujours reçu en France des marques de la plus haute courtoisie, voilà ce que j'ai eu maintes fois l'occasion de constater là-bas, durant le séjour que j'y ai fait lors de la grande guerre. Les parisiens qui savaient l'anglais, bien ou moins bien, nous adressaient la parole en notre langue, et le clergé ne négligeait rien pour nous procurer des prêtres qui puissent nous comprendre. J'en ai gardé un agréable souvenir. Aussi j'apprécie hautement la politique de S. E. Mgr Kid, qui a les plus grands égards pour nos compatriotes et coreligionnaires du diocèse de London dont la langue est le français. Tout autre manière de faire ramènerait la discorde, avec tous ses malheurs et scandales.

Notre journal catholique de London, "The Catholic Record", en date du 16 avril, rapporte une touchante cérémonie qui a eu lieu récemment à l'église de la Madeleine, à Paris, pour marquer le quinzième centenaire du retour de saint Patrice en Irlande, après qu'il eut été

Conservez la santé des enfants

Mieux vaut prévenir que guérir

LA CHARITE DUE AU PROCHAIN

Jean est-il assez malade pour ne pas aller à l'école? Si Jean a contracté le rhume de cerveau, il est assez malade pour demeurer à la maison. Aussi devrait-il garder le lit pour son propre bien et pour le bien de ses frères et soeurs qu'il doit protéger de l'infection. Cela veut dire qu'il ne doit pas se rendre à l'école, tant par égard pour lui-même que par considération pour ses condisciples. Il se peut, en effet, que le rhume dont souffre Jean marque le début de la rougeole ou de toute autre maladie. Nous devons penser aux autres élèves et ne pas envoyer Jean à l'école lorsqu'il y a quelque danger qu'il puisse donner le rhume ou une autre maladie à ses petits compagnons. Rappelez-vous que durant deux ou trois jours, c'est-à-dire avant que vous puissiez vous rendre compte si votre enfant est oui ou non atteint d'un véritable rhume, l'infection de la rougeole ou de toute autre maladie nous peut être répandue par cet enfant qui ne laisse entrevoir que les symptômes d'un rhume. En effet, ces sortes de maladies sont toujours plus infectieuses au début et avant même que tout diagnostic soit posé. Il en est ainsi pour les rhumes, dont le danger de contagiosité se manifeste surtout au commencement.

Voyez ce que vous penseriez vous même si des parents permettaient à leur enfant de fréquenter l'école, — lorsque l'on a cru cet enfant atteint d'un simple rhume, — pour découvrir ensuite, une fois votre enfant infecté, que ce n'était pas seulement du rhume mais bien de la rougeole dont souffrait cet écolier. Encore serez-vous peut-être à même de constater que, après cette attaque de rougeole, votre enfant a toujours été plus maladif et moins fort qu'auparavant. Il arrive souvent que la tuberculose suive une attaque de rougeole. En effet, la rougeole laisse votre enfant faible et, partant, susceptible de contracter la tuberculose.

ASSIDUITE

L'assiduité, cela va sans dire, est de la plus haute importance, mais d'une importance moindre que la santé. Il arrive qu'un matin Marie souffre d'un rhume. Sa maman lui dit alors: 'Aujourd'hui, tu ferais mieux de rester à la maison". Marie répond: "On ne manque jamais dans ma classe, et, pour un pauvre petit rhume, je ne voudrais pas que ma classe perde ses bons-points". Peut-être que Marie se mettra à pleurer et que la mère, se laissant fléchir, enverra sa fillette à l'école. C'est une faute grave. Marie est en effet atteinte d'une légère attaque d'influenza. A l'école elle donne l'influenza à plusieurs de ses compagnes qui, à leur tour, communiquent à toutes les autres cette maladie. Quelques fillettes seront ainsi absentes de l'école durant une semaine, d'autres durant deux ou trois semaines. On en verra même qui, après avoir contracté l'influenza, deviendront tuberculeuses et devront manquer l'école durant deux ans. Voilà donc que la règle d'assiduité se trouve infiniment plus violée que si Marie était demeurée au lit pour soigner son rhume.

Au tribunal.

Le juge. — N'avez-vous pas menacé votre malheureuse femme de lui envoyer deux balles dans la peau?

L'accusé. — Oui, dans la peau de lapin qu'elle avait achetée $100.00 comm' étant de la loutre.

Mort subite.

L'ami. — C'est épouvantable!...

La veuve. — C'est atroce: je suivais justement un film en épisodes.

Choses et Autres

Vient de paraître

Parlons Musique

par *Rodolphe MATHIEU*

Le directeur du "Canadian Institute of Music" vient de publier aux *Editions Albert Lévesque* le livre qu'attendaient de lui ceux qui connaissent son riche tempérament d'artiste et son originalité débordante. Ses idées, qu'il a déjà eu l'occasion d'exprimer dans des revues et des journaux, ont été parfois attaquées avec véhémence, mais jamais dédaignées. On l'accuse de modernisme inutile, d'obscurité, de révolte contre les principes établis.

"M. Mathieu, écrivait dans "Papiers de Musique" M. Léo-Pol Morin, est parmi les musiciens de sa génération, le plus attaqué et le moins compris. Et moins on connait sa musique, plus on l'attaque avec véhémence... Voilà un compositeur qui a sa manière de faire à lui, et au lieu de l'en glorifier, on l'en accuse comme d'une tare... Quelques musiciens tiennent rigueur au jeune téméraire de les avoir surpris dans leur léthargie. Cela les dispense de faire l'effort de comprendre le sens et la réelle valeur de sa musique".

Ce sont les principes fondamentaux de sa technique musicale que M. Mathieu expose dans son livre "Parlons... Musique". Il est avant tout un moderne et veut donner à la musique canadienne le caractère de son temps. Aussi faut-il voir, au delà de la forme, la pensée qui anime le livre. Elle est ferme, personnelle, d'une unité qui la fera remarquer même de ceux qui ne partagent pas les opinions de M. Mathieu. Quelques chapitres, "L. folklore, source d'inspiration", "Les différentes langues musicales", "Le caractère de la musique", "L'Etatisation de la musique", etc., sont riches de ces aperçus originaux, subjectifs, audacieux, qui infuseront à notre musique canadienne un sang nouveau.

"Parlons... Musique", publié dans la série "Les Jugements", aux Editions Albert Lévesque, est en vente au prix de $1.00 l'exemplaire, à la Librairie d'Action Canadienne-française, 1735 rue Saint-Denis, Montréal, et dans toutes les librairies bien assorties.

Pour maintenir . .

Suite de la première page

a été autorisée par cet évêque ou administrateur et que les règlements canoniques relatifs à cet emprunt ont été observés.

5. Tel emprunt peut également être effectué par acte notarié, auquel doit comparaître l'évêque ou l'administrateur du diocèse ou une autre personne, attestant que cet emprunt est autorisé par l'évêque ou l'administrateur du diocèse. A la minute de cet acte notarié demeure annexée copie dûment certifiée de la résolution ou des résolutions concernant cet emprunt.

6. Tel emprunt peut également être fait d'une banque autorisée par le parlement fédéral à exercer le commerce de banque au Canada, la fabrique pouvant, en pareil cas, signer tout billet à ordre exigé par la banque, pourvu que ce billet porte la signature de l'évêque ou de l'administrateur du diocèse ou de toute autre personne autorisée par l'évêque ou l'administrateur du diocèse.

7. Tel emprunt peut également être fait d'une corporation épiscopale. En pareil cas le curé et le marguillier en charge peuvent, au nom de la fabrique, signer tous billets et tous renouvellements de billets que la corporation épiscopale peut exiger concernant cet emprunt.

8. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux emprunts contractés avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. Cependant chaque renouvellement d'un billet déjà signé par une fabrique et concernant un emprunt contracté avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, doit, pour être valable, être approuvé par une résolution spéciale adoptée à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux. Ce billet renouvelé doit être signé par le curé et le marguillier en charge ainsi que par l'évêque ou l'administrateur du diocèse ou par toute autre personne désignée par l'évêque ou l'administrateur du diocèse.

9. Tout emprunt contracté en une forme autre que ci-dessus prévue est nul et ne lie pas la fabrique.

10. La signature de l'évêque ou celle de son représentant sur ces bons, obligations, acte notarié ou billet, n'engage nullement sa responsabilité ni celle de la corporation épiscopale relativement à cet emprunt.

x x x

L'intention générale qui a inspiré ce nouvel article est évidente: maintenir le crédit de nos fabriques en déterminant avec soin les différents modes d'emprunt dont elles disposent, les formalités qu'elles doivent observer, le contrôle auquel elles sont soumises. Les prêts consentis à nos fabriques ont toujours été, il faut leur conserver ce caractère, et les précautions dont nous désirons entourer ces prêts n'ont d'autre but que celui d'accroître encore chez les prêteurs un sentiment de parfaite sécurité.

Vous remarquerez également que les modes d'emprunt dont nos fabriques peuvent se servir sont fixés d'une manière exclusive. Nos fabriques peuvent se servir sont fixés d'une manière exclusive. Nos fabriques ont la seule liberté de choisir l'un ou l'autre des modes indiqués dans l'article 101. Tout emprunt contracté en une forme différente est nul et ne lie pas la fabrique. L'une de ces formes, très répandue dans nos diocèses, est celle du billet promissoire. Elle ne sera plus utilisable à l'avenir, parce qu'elle n'est plus reconnue par la loi. Des juristes éminents ont mis en doute le pouvoir d'une fabrique de consentir des billets promissoires qui soient de véritables effets de commerce. Ils prétendent que ces billets ne sont que des reconnaissances de dettes. Quelle que soit la valeur de cette opinion, la question ne se pose plus, puisque les fabriques ne pourront plus emprunter de cette manière. D'aucuns le regretteront sans doute; l'on ne renonce pas facilement à de vieilles habitudes, et ce mode d'emprunt comportait si peu de déplacements, de formalités et de frais. Cependant l'usage a démontré qu'il n'était pas sans inconvénients. Si nos fabriques gagnent à sa disparition un surcroit de crédit, il vaut la peine que l'on en fasse le sacrifice.

De chacun des modes énumérés dans l'article 101, nous n'avons rien à dire en particulier. Le sens est suffisamment clair. Tout au plus convient-il de signaler que dans l'emprunt contracté par acte notarié, vous devrez donner, ainsi que la loi vous y oblige, une copie certifiée des résolutions qui se rapportent à cet emprunt, lesquelles résolutions doivent avoir déjà reçu l'approbation de l'Ordinaire. Il est essentiel de plus que vous teniez à jour la liste des prêteurs qui ont souscrit cet emprunt. Si le notaire ne traite qu'avec un seul client, la résolution dûment approuvée lui suffira sans doute; mais si la fabrique s'adresse à plusieurs clients pour le même emprunt, le notaire doit avoir sous les yeux cette liste des prêteurs, s'il ne veut pas s'exposer à dépasser le pouvoir d'emprunt fixé par les résolutions.

Tout ceci regarde l'avenir, les dispositions nouvelles de la loi ne s'appliquant pas aux emprunts déjà contractés. Cependant, même pour les emprunts en cours, s'ils ont été contractés par billets promissoires, la loi détermine une procédure dont vous devez tenir compte. Cette procédure est déjà observée en plusieurs endroits: nous avons cru bon d'en généraliser l'usage. Il faut avoir soin de se rappeler qu'elle est maintenant obligatoire et qu'elle implique la validité même du billet.

Quand les billets en cours arriveront à échéance, ils ne peuvent être renouvelés qu'à trois conditions: une résolution spéciale des marguilliers anciens et nouveaux autorisant ce renouvellement; la signature du nouveau billet par le curé et le marguillier en charge; et la contre-signature de l'Ordinaire.

Ces formalités sont les seules que la nouvelle loi exige en ce qui regarde le renouvellement des billets. Vous ne serez pas surpris que nous allions au delà.

Afin de faciliter votre tâche, et s'il y a lieu, afin de remettre dans la stricte légalité nos emprunts de fabriques, nous rendons obligatoires pour tous nos diocèses de la Province civile de Québec les dispositions suivantes:

1. Au cours des mois de mars et d'avril qui suivront la réception de cette Circulaire, vous aurez soin de dresser une liste de tous les emprunts contractés par billets, indiquant le nom du porteur, la date d'émission, celle de l'échéance, le taux de l'intérêt. Vous soumettrez cette liste à une assemblée de vos marguilliers anciens et nouveaux et vous la leur ferez approuver. La copie de cette liste dûment approuvée nous sera transmise sans retard.

(Suit la formule de cette résolution de fabrique).

† GUILLAUME, *arch. d'Ottawa.*
† J.-M. RODRIGUE, o.m.i. *arch. de Québec.*
† GEORGES, *arch. coad. de Montréal.*
† FRANCOIS-XAVIER, *év. des Trois Rivières.*
† J.-S.-HERMANN, *év. de Nicolet.*
† PATRICK-THOMAS, *év. de Pembroke.*
† J.-EUGENE, *év. de Mont-Laurier*
† FRANCOIS-XAVIER, *év. de Gaspé*
† LOUIS, o.m.i., *év. d'Haileybury,*
† FABIEN-ZOEL, *év. de Saint-Hyacinthe*
† J.-ALFRED, *év. de Valleyfield,*
† ALPHONSE-OZIAS, *év. de Sherbrooke,*
† GEORGES, *év. de Rimouski.*
† JOSEPH-ARTHUR, *év. de Joliette*
† CHARLES, *év. de Chicoutimi*

x

Nos domestiques.

—Comment, Jean, vous buvez mon cognac?

—Monsieur m'excusera, mais j'avais besoin de me remettre, après l'émotion que je viens d'avoir.

—Quelle émotion?

—Pardine! Je viens de casser la grande glace du salon!

Un accapareur.

Toto. — Bob ne veut pas me laisser dormir.

Maman. — Pourquoi ne reste-t-il pas tranquillement dans sa moitié du lit?

Toto. — Il veut prendre le milieu et il me laisse les deux côtés.

Les résolutions viriles.

Lord X., s'adressant à son domestique. — A partir de maintenant l'ère des économies commence et vous me mettrez moitié moins de soda dans mon whisky.

Les lois de l'amitié.

Lui. — On ne prend pas la cuisinière de sa meilleure amie...

— tu as tout à fait tort...

Elle. — Bah!... une amie, ça se retrouve!...

Annonces Classifiées

Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée.

TARIF: .... 2 sous par mot

Minimum, 50 sous par insertion

ON DESIRE INSTITUTEUR ou institutrice pour l'école Cantal No 1939. Anglais ou français. Diplôme 1ère ou 2ème classe. $50.00 par mois payable tous les mois. Prêt à ouvrir de suite. S'adresser à Eugène Gervais, Alida, Sask. 6-9-p

TABAC TABAC TABAC NATUREL Canadien en feuille depuis 8 sous jusqu'à 40 sous la livre, aussi tabac haché et cigares. Demandez liste de prix à J. J. Gareau et Fils, St-Roch de l'Achigan, Québec. 52-26-p

Pandore raconte ses duels.

—A la première botte que je lui tire, mon adversaire recule d'un pas. A la seconde...

—Il meurt asphyxié!

Un enfant plein de vigueur

"Notre fils était un enfant délicat, toujours souffrant, ayant peu d'appétit et quelquefois affligé de saignements de nez. Depuis qu'il prend le Novoro du Dr Pierre il est devenu un garçon tout différent sain et bien portant, il a quatorze ans, plus de vingt pieds de haut; il profite de chaque repas et est très actif, travaillant déjà comme un homme," écrit Mme A. Boucher de Burry, Qué. Par son action bienfaisante sur le procédé ded igestion et d'élimination cette médecine herbeuse aide à obtenir une bonne santé et un corps sain. Comme elle ne contient pas d'ingrédients nuisibles elle peut être donnée aux enfants en toute sécurité. Si on ne peut l'obtenir dans son voisinage écrire au Dr Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.



Choses et Autres

Le cardinal O'Connell et la radio

Le cardinal O'Connell, archevêque de Boston, a donné récemment un discours sur l'usage de la radio qui a fait sensation. Il semble bien que S. E. faisait alldsion à la série d'allocutions qu'a données dernièrement l'abbé Coughlin, du Michigan, et qu'il n'approuve pas. A dit Son Eminence:

"La radio présente un nouveau problème," "Il y a un homme, en Floride ou au Michigan, qui parle tous les dimanches après-midi. Il parle au monde entier. De quel droit en agit-il ainsi? S'il parle de choses religieuses ou de vérités catholiques reconnues, on ne peut rien dire.

"Je suis convaincu qu'il y a vraiment trop de parlements. Le temps est trop précieux pour parler, à moins qu'on ait quelque chose de grave et d'édifiant à dire, quelque chose qui puisse être d'une utilité véritable pour la communauté. La confusion ne réglera pas le présent problème. L'écume, celle qui contient même du vrai poison, n'aidera pas.

"L'Eglise catholique est une organisation extrêmement sérieuse. Elle s'occupe des âmes humaines. Vous ne pouvez pas jouer avec le bien-être de l'humanité. L'Eglise est pour tout le monde

"Les enseignements de l'Eglise du Christ sont pour tous. La doctrine de l'Eglise ne reconnaît pas de classes. Vous ne pouvez vilipender les riches, rire des banquiers, faire des accusations sensationnelles contre les banques et vous livrer à des déclarations démagogiques à l'adresse des pauvres au nom d'une Eglise qui existe pour les riches et les pauvres également.

"Cette série de discours du dimanche après-midi a été arrêtée pour la saison. J'en suis content, car on est allé trop loin. Nous avons nos programmes de radio. Nous travaillons pour le salut des âmes et le bien du pays. Nous ne pouvons tolérer les gens qui se rendent populaires au détriment de l'un et de l'autre. La popularité ne dure pas. C'est comme le bouquet que l'on lance à la chanteuse d'opéra — quelquefois elle le reçoit sur la tête. On peut vous crier Hosanna aujourd'hui et vous crucifier demain."

x

L'Américain est-il goulu?

Le "North American Review" publiait récemment un article signé "Mauritz A. Hallgren", lequel suinte la francophobie. L'auteur prétend craindre un rapprochement économique entre la France et l'Allemagne, sous prétexte que les industries allemandes étant bien outillées, mais à la veille de la banqueroute, seraient sauvées par l'or français et, donc, à la merci des banquiers de France. Or, continue-t-il en substance, comme les citoyens américains ont trois milliards placés dans les industries allemandes, peuvent-ils se croiser les bras et laisser la France prendre contrôle de l'industrie allemande?

La paix franco-germanique n'est-elle pas désirable et une des conditions de la paix universelle? Mais nous sommes convaincus que l'opinion américaine ne se laissera pas égarer par l'aigreur d'énergumènes de la trempe d'un "Mauritz". D'ailleurs, qu'ont à craindre les Etats-Unis des quelques louis d'or français, quand ils se flattent d'avoir en Allemagne trois millions produisant un dividende et qu'ils ont, en outre lieu de se réjouir devant les chiffres suivants:

L'Angleterre, la France, l'Italie et la Belgique, à elles seules, doivent aux Etats-Unis 93 pour cent des dettes de guerre. Durant la période de vingt ans, elles doivent verser les sommes suivantes, Angleterre, $3,645,605,000; France, $2,230,000,000; Italie, $430,956,875; Belgique, $183,883,000.

x

Mariage Irlando-Musulman

Bombay. — Le mariage de Shaukart Ali, leader musulman sexagénaire, avec Mme Elizabeth Ryan, femme divorcée d'un officier de police irlandais, a été empêché à la dernière heure par le fils du vieux Shaugart, Zabid Ahmed, qui menaçait l'officiant de lui couper la barbe s'il osait procéder à la cérémonie.

Shaukart Ali, un colosse qui pèse plus de 300 livres et sa jeune femme de 25 ans, une beauté anglaise, allaient se diriger vers l'autel lorsque le prêtre musulman refusa de célébrer le mariage, alléguant qu'il n'était pas conforme aux exigences de la loi de l'Islam. On en était là lorsque le fils de Shaukart parut soudain armé d'un couteau et menaça le prêtre de lui couper la barbe s'il osait marier son père. Couper la barbe est la plus grande outrage qu'on puisse infliger à un musulman.

Mme Ryan avait abandonné le christianisme et embrassé l'Islam pour épouser Shaukart, mais les prêtres musulmans élevaient des difficultés au sujet de son divorce.

Les événements d'aujourd'hui ont jeté dans la consternation toute la communauté musulmane de Bombay car Shaukart Ali est l'un des leaders musulmans les plus connus de l'Inde. Il a déclaré qu'il épouserait la jeune Anglaise, même s'il lui fallait quitter l'Inde pour cela. "Je vivrai en terre étrangère, dit-il, mais je ne renoncerai pas à mon amour."

x

Le Congrès de Dublin

L'Action Catholique, de Québec, publie les détails ci-dessous sur le programme du Congrès Eucharistique de Dublin.

Les préparatifs pour le prochain Congres eucharistique de Dublin, qui aura lieu à la fin du mois de juin, avancent régulièrement. Les détails matériels, comme aussi l'ordre du jour des réunions spirituelles, sont déjà arrivés à un tel degré d'organisation que les autorités du Congrès ont dernièrement publié le programme de ses travaux. Le lundi 20 juin, le Cardinal-légat arrivera à Dublin et, le lendement, un garden-party, suivi d'une réception à Blackrock College, prépareront l'atmosphère sociale des fonctions religieuses. Le jour même il y aura une communion générale des enfants à travers toute l'Irlande. Le mercredi 22 juin, le Congrès sera officiellement inauguré à la cathédrale de Sainte-Marie, où le Saint Sacrement sera exposé. Dans toutes les églises du Dublin, le Saint Sacrement sera exposé à partir de 9 heures du soir jusqu'à la bénédiction qui suivra la messe de minuit; et cela pendant toute la durée du Congrès. Comme un hommage au Christ-Roi, la ville de Dublin sera illuminée pendant tout le Congrès depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aube. Le jeudi 22 juin, messe pontificale à la Cathédrale, suivie de réunions pour le clergé; l'après-midi, réunion pour le clergé; l'après-midi, réunion générales, et le soir les hommes s'assembleront à Phoenix Park, où le Cardinal-légat donnera la bénédiction et assistera au défilé. Même programme le vendredi, avec cette différence que la réunion du soir sera pour les dames. Le samedi, messe pontificale pour les enfants à Phoenix Park. Et, le dimanche 26 juin, le Congrès sera clôturé par une messe pontificale en plein air, à Phoenix Park, d'où partira ensuite une procession du Saint Sacrement qui aboutira au pont de O'Connell, d'où le Cardinal-légat donnera la bénédiction finale.

La confession publique d'une tireuse de cartes

"Je déclare aux habitants de Helmbrecht et environs que pendant des années, égarée par les puissances de mensonges et de ténèbres, j'ai menti sciemment à tous ceux qui ont voulu connaître leur avenir par les cartes. Par une merveilleuse intervention divine, j'ai reconnu mon erreur et j'ai renoncé à mes oeuvres de péché. Je prie ceux que j'ai trompés de me pardonner."

Telle est la confession que publie une feuille locale d'Helmbrecht, petite ville bavaroise de la Haute-Franconie. C'est dans cette localité qu'exerçait Mme Henriette Hohenberger, exploitant la crédulité publique par l'affirmation d'une aptitude spéciale à lire l'avenir dans les cartes.

Un jour, sa conscience a parlé et lui a dit qu'elle faisait là un métier incompatible avec l'honnêteté. Elle s'en est repentie et, loyalement, elle a voulu reconnaître et avouer sa faute dans le journal de sa localité, avec le motif: Une merveilleuse intervention divine.

Cette merveilleuse intervention divine, c'est ce que l'on appelle, dans le catéchisme, la grâce de Dieu, quoi!

x

La Belgique a peur

La défense de la frontière de l'Est, face à l'Allemagne, reste la préoccupation des pouvoirs publics et des milieux politiques en Belgique.

Dans le rapport qu'il vient d'établir au nom de la Commission de la défense nationale de la Chambre à propos du budget de ce département. M. Pierre de Burlet, député, constate que les crédits sollicités à cette époque de crise intense, sont tout juste suffisants pour maintenir en bon état le matériel, l'armement, le charroi, l'équipement de l'armée ainsi que les casernes.

Le rapporteur général, traduisant ensuite le sentiment général, écrit:

"Le gouvernement doit veiller très activement à la mise en état de défense immédiate de la frontière de l'Est. Il y a urgence à ce que toute l'activité des services compétents du département de la défense nationale soit portée sur ce point."

M. de Burlet fait remarquer que la France n'a pas attendu pour mettre à exécution le programme que son gouvernement avait arrêté:

"La Belgique, ajoute-t-il, a le devoir de prendre d'urgence les mêmes précautions si elle veut parer en temps opportun à toutes les éventualités possibles. N'attendons pas des temps meilleurs, même si nous les espérons proches et demandons au pays de faire confiance à l'état-major général et au gouvernement responsables qui ne peuvent rester indifférents aux appels du Parlement."

Le rapporteur s'occupe ensuite de la protection des soldats et des civils contre les gaz.

Ces détails suffisent à montrer combien la Belgique est anxieuse de se prémunir contre un retour éventuel peu probable, mais non pas impossible, des journées tragiques de 1914.

x

En Russie Soviétique

Les Massacres des paysans moldaves au Dniester

Les informations qui proviennent de Bucarest comme de la rive russe du Dniester signalent que la Moldavie a été le théâtre d'atrocités soviétiques. Nombre de paysans comme les dépêches l'ont déjà annoncé, fuyant la tyrannie bolchéviste, cherchaient à traverser le fleuve pour se réfugier en territoire roumain. Mais ils ont été impitoyablement massacrés par les gardes rouges.

Cet exode est provoqué par les mesures de rigueur prises par les autorités soviétiques contre les Moldaves pour leur enlever leurs produits agricoles, elles soumettent de force à la bolchévisation, à laquelle ce peuple d'origine latine, avait opposé jusqu'ici une résistance passive.

D'autre part, les Soviets, poursuivant leur politique de déchristianisation, veulent fermer les églises. Or, les Moldaves sont fort attachés à leur foi comme à leurs prêtres. C'est pour se soustraire à cette tyrannie que les paysans moldaves cherchent à passer en Bessarabie.

Le mouvement prenant de plus en plus d'extension, les autorité soviétiques ont décidé d'appliquer des mesures plus rigoureuses encore. La République moldave sera supprimée et la population séquestrée en Sibérie.

Déjà on s'en est pris aux habitants du village de Scutari parce qu'on soupçonnait que c'était là qu'étaient organisées les tentatives d'évasions en masse qui furent à l'origine des drames qui se déroulèrent durant ces derniers temps sur les rives du fleuve. Les habitants de Scutari se révoltèrent contre la décision prise contre eux et opposérent une résistanre désespérée en se repliant vers la rive gauche du Dniester.

Immédiatement les mitrailleuses entrèrent en action, et, pendant plus de trois heures, on n'entendit que leur crépitement. De la rive roumaine du fleuve, on apperçut, durant toute la nuit, des gémissements et des cris qui ne cessèrent qu'avec le jour.

x

BELLEVUE, Sask.

—Le soir de Pâques eut lieu au soubassement de l'église une petite séance très intéressante préparée par les Enfants de Marie. Le programme était varié: chants, déclamations, pièces comiques, et ravissante musique. Les acteurs de Bellevue ne sont certes pas des artistes, mais ils promettent beaucoup. Leur séance fut un réel succès.

Après la séance, nous avons eu la distribution des prix aux heureux gagnants de la série de partie de cartes. Félicitations aux vainqueurs dont les noms suivent:

1er prix: M. Dom Léo Grenier: 2ème prix: Mlle Antoinette Grenier; 3ème prix: M. Jules Martin; 4ème prix: M. Achille LeBlanc; 5ème prix: Mlle Irène Gaudet; 6ème prix M. Wilfrid Gareau; 7ème prix Mme Wilfrid Gareau; 8ème prix M. Adonias Gaudet.

Nous ne devons pas oublier de louer la franche générosité de notre dévoué Père Baillargeon, qui, étant troisième et ayant bien mérité son prix, céda sa place à ses paroissiens. Tous ont hâte à l'hiver prochain, car il y aura une semblable série de partie de cartes.

DE PASSAGE

M. l'abbé Boucher, de Hoey.

ST-EUSTACHE, Man.

—Mme G. L. Marsolais est revenue de l'hôpital St-Boniface où elle était depuis 30 jours, malade des fièvres typhoïdes. Elle est maintenant en convalescence.

—M. et Mme F. Letourneau sont de retour de St-Boniface, où ils ont passés l'hiver. Mais en arrivant ils ont pris la grippe et ont été sérieusement malades vu leur grand âge.

—Le révérend M. Lafond, curé de Therford, P. Q., cousin de M. Antoine Belcourt notre populaire maître de chant, est venu passer une vacance avec lui, et, dimanche, le 17 avril, il a chanté la grand'messe et fait le sermon.

—Notre vénéré curé, M. J. A. Bastien est retenu chez lui par une forte grippe.

—M. Louis Lacroix, vieillard de 90 ans a eu une attaque de pneumonie et malgré son grand âge il est en convalescence.

—Mme Emerie Charbonneau a été opérée pour les cauculs biliaires, à l'hôpital de St-Boniface et est revenue chez elle.

NAISSANCES

—M. et Mme J-Bte Paul, un fils le 10 mars.

—M. et Mme Emmanuel Bernadin, un fils, le 16 avril, décédé quelques jours après.

—M. et Mme Tobie McHaye, un fils, le 5 avril.

—M. et Mme Jos. Lucier, un fils le 16.

BATTLEFORD, Sask.

DEUILS SUR DEUILS!

La grande faucheuse a fait plusieurs victimes dans notre région durant les mois de mars et d'avril.

Ce fut d'abord un brave fermier de notre paroisse, M. Charles Landry, qu'on trouva mort dans un hôtel de North-Battleford. Il laisse pour le pleurer, sa femme et deux jeunes enfants. L'enterrement eut lieu à Delmas, Sask.

Ce fut ensuite Mme Hosanna L'Heureux, de Denholm. Elle s'en allait, joyeuse, accompagnée de sa soeur, Mme Roussel, faire une voyage à Battleford et à la Butte du Paradis, lorsqu'elle se sentit frappée soudainement. Elle n'eut que le temps de dire: "Je suis étourdie", et déjà elle s'affaissait dans les bras d'un de ses fils, qui se trouvait aussi avec elle.

Mme L'Heureux laisse une nombreuse famille, elle était la soeur de Mme Alphonse Prince, de Battleford où eurent lieu les funérailles. Son âme de bonne et brave chrétienne est allée rejoindre celle de son mari, dont la mort fut si édifiante au mois de septembre dernier. Tous deux reposent maintenant côte à côte, à l'ombre des arbres du poétique cimetière du Vieux Battleford.

Après le décès de Mme L'Heureux, ce fut celui — également subit — du très regretté et très estimé juge Buckles, dont les funérailles solennelles furent célébrées à North-Battleford par S. E. Mgr l'Evêque.

—Puis, il y eut deux morts très édifiantes, celle de Fred Fiddler, 48 ans, et celle d'Hector Prince, 30 ans, tous deux de Battleford. Le premier était à l'hôpital Notre-Dame depuis quelques mois, et le second au Sanatorium de Prince-Albert depuis deux ans.

Hector Prince était le fils de Mme Vve Alp Prince, et le neveu du regretté sénateur Prince. Il avait fait ses études à Edmonton et à Montréal. Après un séjour aux Etats-Unis la maladie le ramena dans sa famille et le força bientôt de se rendre à Prince-Albert. Pressentant sa fin prochaine, il avait dit en quittant Battleford: 'Quand je reviendrai, ce sera dans un cercueil!"

Sa mère et ses soeurs eurent la consolation d'assister à ses derniers moments et de le voir quitter ce monde dans les plus beaux sentiments chrétiens.

—Un deuil plus triste encore que tous les précédents vient de s'abattre sur une autre famille de notre ville.

Le 15 avril mourait à l'hôpital Mme Elize Charbonneau, née Gagnon, femme de M. Télesphore Charbonneau. Elle laisse pour pleurer sa perte son mari et 12 enfants, dont le plus jeune est âgé de 2 semaines.

Excellente chrétienne et mère de famille exemplaire, Mme Charbonneau accepta la mort avec la plus courageuse résignation, répétant les paroles de Job: "Tout comme le bon Dieu voudra!"

Avec les petits orphelins et leur père désolé, 120 enfants des écoles et un grand nombre d'autres personnes assistérent aux funérailles.

Espérons que la divine Providence, en qui la défunte avait une confiance admirable, ne manquera pas de venir en aide à cette famille si nombreuse et si douloureusement éprouvée. R.I.P.

: : AGRICUTURE - - ELEVAGE :

Embellissons nos demeures

"Qui donc vous ouvre en nos coeurs (presque éteints
O lumineuses fleurs des souvenirs (lointains."
Victor Hugo.

La fête des arbres! jour de congé, où l'on plantait des petits sapins autour de l'école! Qui n'a gardé de ce jour férié, un souvenir attendri?

Dans certaines contrées, on plante un arbre pour fêter la naissance de chaque enfant. Si on observait ailleurs cette excellente coutume, je connais certaine maison, qui serait joliment ombragée!

On devrait consacrer une journée chaque printemps à l'embellissement des abords de la maison, en faire une fête de famille, y intéresser les petits, développer chez tous l'amour et la fierté de notre "chez nous."

A cette époque de l'année, le temps est précieux, dites-vous. C'est vrai! mais cette trève aux durs labeurs des semences, est une détente salutaire, on n'en travaille que mieux ensuite!

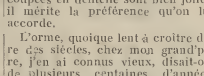
Les arbres, les arbustes, les fleurs, l'herbe verte, autour de la maison, sont un luxe à la portée de tous.

Le peu de temps et de soins qu'il réclame est rendu au centuple par les réelles jouissances qu'il procure, la légitime fierté qu'il inspire, la beauté qu'il crée.

Point n'est besoin de plants coûteusement importés — inaborables, pour la plupart d'entre nous — nos bois foisonnent de variétés qui les valent, par leur beauté, leur rusticité et le fait d'être acclimatés.

Parmi les arbres, l'érable indigène vient en première ligne, il pousse vite, résiste bien, ses feuilles découpées en dentelle sont bien jolies, il mérite la préférence qu'on lui accorde.

L'orme, quoique lent à croître dure des siècles, chez mon grand'père, j'en ai connus vieux, disait-on, de plusieurs centaines d'années, dont chaque saison accroissait la robuste vigueur.



Le *frêne*, quoique très beau, a le défaut grave — du moins celui d'ici — de prendre ses feuilles, fin de juin et de les perdre dès l'aube de septembre.

Le *saule* aux cocons soyeux, répandant dans l'air un arôme de printemps, mérite d'être considéré, son feuillage d'argent est joli, en tisane, il est fébrifuge et tonique. Les branches coupées prennent bien racines.

Les *arbres fruitiers* présentent le double avantage d'être utiles et décoratifs, de se charger de fleurs neigeuses au printemps, de porter des fruits en automne. Si on a la précaution de les planter avec la terre, qui y adhère, ils reprennent bien.

Comme bordure, les arbrisseaux, qui valent notre attention sont nombreux.

Le *groseillier* reprend aisément, se couvrant d'un vert feuillage, de blanches fleurettes, avant tout autre. Il porte des fruits abondants.

Le *pimbina*, de même, a des fleurs olies, des feuilles dentelées des fruits savoureux.

Le *cenellier* devient une énorme boule de neige, au printemps, son vert feuillage luisant, ses fruits d'un rouge vif, lui donnent un bel aspect, tout le long de la saison, sans parler de ses épines qui en font un impénétrable rempart toute l'année.

Le *rosier sauvage* cultivé acquiert un développement, une beauté surprenante!

Il y a encore certain arbuste florifère, dont le nom barbare m'échappe, au feuillage argenté, aux minuscules fleurs d'or embaumant le giroffe.

Ces divers arbrisseaux plantés en bordure encadrent bien un parterre ou une cour, forment une clôture très décorative, impénétrable aux animaux.

Pour ombrager: porches et fenêtres, nous avons le *liseron* des bois ou gloire du matin, l'épais rideau de ses feuilles en coeur, se couvre chaque matin d'une profusion de blanches clochettes légèrement teintées de rose et de mauve.

C'est une merveille! Le moindre bout de racine reprend sans difficulté.

Le *houblon* est très rustique, quelques racines, plantées il y a dix ans donnent depuis, chaque année, sans aucun soin, une luxuriante végétation. Ses feuilles sont très belles, ses caboches desséchées valent le produit qu'on achète.

Le *liseron* et le *houblon* étant vivaces ont l'avantage d'être établis une fois pour toujours. Les gens de Willow-Bunch qui désirent s'en procurer, en trouveront le long du chemin Durand et dans les coulées Louison Larocque où ces plantes abondent.

Le *concombre sauvage* est très apprécié à juste titre, quoique annuel, il repousse de lui-même d'une année à l'autre par les graines qui tombent.

Les *vignes vierges* ou vigne de Virginie n'ont qu'un défaut, mais capital! il faut les acheter! Elles sont bien belles et ont l'avantage de recouvrir leurs ramures de feuilles dès le printemps, elles poussent très vite en un fouillis inextricable, qu'il faut tailler. Ces boutures qu'on enlève reprennent très bien, il suffit que chaque bout présente deux noeuds, on enterre l'un qui prend racine, l'autre pousse vite des feuilles. Qu'on ne laisse donc pas perdre ces boutures, si on ne peut soi-même les établir ailleurs, qu'on les donne à son voisin qui peut les utiliser.

Ces diverses plantes grimpantes atteignent des hauteurs invraisemblables! couvrent en peu de temps un treillis de leur luxuriante croissance font à la maison, une parure incomparable de beauté et de fraîcheur.

Comme treillis, des lattes croisées en diagonales, de la broche car reautée, même de la broche unie bien tendue font très bien, la corde n'est pas assez rigide, les plantes se brisent au vent.

On a aussi quantité de jolies fleurs des champs et des bois, qui pareraient le parterre de leur gaâce délicate, il n'y a qu'à tenir compte de la nature du sol, qui les produit le mieux.

"Travail, salut à toi! Soutien de (l'existence!

Tu donnes le bien-être et le jour el (la nuit!"

PERRETTE,
Willow-Bunch

LE POOL DU BLÉ

Une loi a été passée à la dernière session provinciale, autorisant le gouvernement à avancer $300,000 au "Saskatchewan Wheat Pool": somme qui devra être employée à faire le dernier paiement sur la récolte de 1928.

L'acte prévoit le paiement de I c. et un huitième par boisseau aux fermiers qui livrèrent leur blé au pool en 1928-1929, mais pas en 1929.

Les autorités du pool, à Régina, sont en train de préparer les livres de comptes de façon à pouvoir remettre ces argents aux cultivateurs le plus tôt possible.

L'Hon. H. H. Stevens, ministre de l'industrie et du commerce, a dernièrement soutenu la cause du pool contre certains propagandistes des Etats-Unis, et a déclaré que les membres du pool ont encore confiance en leur coopérative du blé.

L'Hon. E. N. Rhodes, ministre des finances, a fait une déclaration à Ottawa, la semaine dernière, d'après laquelle ni les banques, ni le gouvernement ne sont exposés à subir de pertes par le fait de leurs avances et garanties au pool.

x

Le grain sans maladie

Winnipeg. — A la clôture de la réunion annuelle du Conseil National de Recherches, tenue à Winnipeg la semaine passée, après qu'une soixantaine de rapports ont été déposés, il a été établi que des progrès considérables ont été faits par les experts pour arriver à trouver une espèce de blé que l'on pourra affranchir de la rouille et autres maladies. Encore deux ou trois ans et la variété de blé voulue sera indiquée aux cultivateurs.

Stocks de grains au Canada

Le volume des stocks de grain dans les divers entrepôts du Canada, au 31 mars 1932, présente des réductions substantielles, comparativement au volume dans les mêmes endroits au 31 mars 1931. Une réduction prononcée des stocks, comparativement à l'année dernière, apparaît pour le blé, l'avoine, l'orge, le lin et le seigle, la réduction totale de tous les grains s'élève à 179 millions de boisseaux.

Les rapports reçus des élévateurs, des minoteries, des compagnies de chemins de fer et des correspondants agricoles démontrent qu'au 31 mars 1932, les stocks de blé au Canada s'élevaient à 243,300,165 boisseaux, comparativement à 280,-095,391 boisseaux à la même date en 1931, soit une réduction de 36,795,-226 boisseaux. Les stocks dans les divers entrepôts au 31 mars 1932 sont comme suit, avec les chiffres de 1931 entre parenthèses: Dans les élévateurs, à flot et dans les minoteries, 176,271,266 boisseaux; 178,-892,679 hoisseaux; en transit, 8,377,-899 boisseaux — 7,280,712 — ; dans les mains des cultivateurs 58,-651,000 boisseaux — 93,922,000 boisseaux —. Les stocks de blé aux mains des cultivateurs le 31 mars 1932 présentent une réduction de 35 millions de boisseaux comparativement au 31 mars 1931 .

La quantité totale d'avoine au Canada au 31 mars 1932 est estimée à 133,908,166 boisseaux, comparativement à 210,220,102 boisseaux, à la même date en 1931. Cette totalité, en 1932, est ainsi répartie: 15,529,-348 boisseaux dans les élévateurs et les minoteries, 116,421,000 boisseaux aux mains des cultivateurs et 1,957,818 boisseaux en transit sur rail.

La quantité de l'orge au Canada, au 31 mars 1932, est estimée à 28,-702,836 boisseaux, comparativement à 84,595,357 boisseaux en 1931, ce total de cette année comprend 9,658,820 boisseaux dans les élévateurs et les minoteries, 18,656,-000 boisseaux chez les fermiers et 388,016 boisseaux en transit sur rail.

Le lin en entrepôt, le 31 mars 1932, représentait 1,754,129 boisseaux, comparativement à 2,797,116 boisseaux en 1931. Le total de 1932 comprend 1,382,424 boisseaux dans les élévateurs, 324,500 boisseaux chez les cultivateurs et 47,205 boisseaux en transit sur rail.

Le seigle est estimé le 31 mars 1932 à 12,109,633 boisseaux, au lieu de 20,763,266 boisseaux en 1931, le total de cette année comprenant 10,-915,336 boisseaux dans les élévateurs et les minoteries, 961,500 boisseaux chez les cultivateurs et 232,-797 boisseaux en transit sur rail.

Renseignements

Conseils sur la culture de la luzerne

La luzerne exige une terre bien préparée. On peut généralement obtenir une bonne levée en la semant avec une plante-abri, sur jachère d'été, ou après une récolte de blé d'Inde. Il faut éviter avant tout de semer sur un sol acide ou sur une terre qui a produit deux ou trois récoltes. Une terre de ce genre manque généralement d'humidité et peut aussi être infestée de mauvaises herbes.

La graine de la luzerne est petite; il ne faut donc pas l'enfouir profondément. C'est à un enfouissement trop profond de la graine que l'on doit bien des échecs dans cette culture. Il vaut mieux semer à la volée qu'au moyen d'un semoir à grain. Si vous êtes obligés de semer avec le grain, n'enfouissez la graine que juste assez profondément pour la mettre dans la terre humide, et dans tous les cas jamais à plus d 1 1-2 ou 2 pouces.

A la station expérimentale fédérale de Morden, où l'on a fait l'essai de bien des modes de semis, ce sont les semis à la volée, pratiques sur une terre ferme, bien préparée, et suivis par un hersage, qui ont donné les résultats les plus satisfaisants. On sème la graine avec une plante-abri, de préférence au moyen d'un appareil à graine d'herbe qui s'ajuste sur le devant du semoir à grain. La graine tombe devant les disques à mesure que l'on sème le blé. On herse ensuite et, si c'est nécessaire, on roule la terre pour la tasser.

Si le champ sur lequel on sème n'a jamais porté jusque là de luzerne ou de mélilot ou qu'il n'en ait pas porté depuis longtemps, il est nécessaire d'inoculer la graine. On peut se procurer le matériel d'inoculation avec les renseignements nécessaires en s'adressant à un grainetier ou à un collège d'agriculture. Lorsque l'on sème avec une plante-abri, 10 à 12 livres de graine par acre suffisent amplement. Si l'on sème sans plante-abri, on éprouve des difficultés à combattre les mauvaises herbes et l'on est très souvent obligé de sacrifier la première coupe à cause des mauvaises herbes.

Ne faites jamais, sous aucun prétexte, pâturer la luzerne la première saison. Si la récolte pousse vigoureusement, fauchez-la à bonne hauteur avec une faucheuse et laissez la partie fauchée sur le sol. Laissez toujours une tige assez haute pour retenir la neige qui protégera la récolte pendant l'hiver.

W. J. BREAKEY,
Station expérimentale fédérale,
Morden, Man.

x

Quelques conseils sur l'inoculation des légumineuses

L'inoculation est très utile lorsque l'on sème une légumineuse pour la première fois, ou sur des champs où les semis déjà faits n'ont pas réussi malgré de bonnes conditions de sol et de climat. Elle est très utile également lorsque l'on sème une légumineuse sur un champ qui n'a pas porté de récolte de ce genre depuis plusieurs années. Les bactéries qui assurent le succès dans la culture des légumineuses ne peuvent se développer que dans les nodosités ou les petites bosses qui se forment sur les racines. Si la terre n'a pas porté de légumineuse depuis longtemps, les bactéries qui s'associent à cette légumineuse peuvent disparaître et il n'en reste presque plus après deux ou trois ans et c'est pourquoi on recommande de faire une nouvelle inoculation dans les conditions ordinaires. Ce n'est donc pas seulement dans les champs qui sont complètement dépourvus de bactéries de légumineuses que l'inoculation est utile. Même si les racines portent quelques nodosités, les bactéries que fournit l'inoculation jouent un rôle très utile en provoquant une formation plus abondante de ces nodosités et en permettant ainsi une assimilation plus active d'azote dont les plantes bénéficient.

Le Service de la Bactériologie des fermes expérimentales fédérales a conduit des recherches sur la pratique de l'inoculation. Il a constaté que cette inoculation est utile non seulement pour la luzerne, le mélilot, le soja, etc., mais aussi et très souvent pour les trèfles rouge et d'alsike, les pois, les fèves et les autres légumineuses. Il a constaté également que l'inoculation par le procédé humide, dans lequel on humecte la graine en appliquant la culture, est plus sûr que le procédé sec, récemment imaginé, et qui consiste à employer une culture poudreuse sèche avec de la semence sèche. Ce dernier moyen est certainement plus commode, mais des essais comparatifs ont fait voir que l'ancien procédé humide favorise mieux la formation des nodosités sur les plantes. On a constaté également qu'il vaut mieux inoculer juste avant de semer et que les cultures fraîches sont préférables aux anciennes. Quelques-unes des cultures commerciales les plus sûres que l'on trouve actuellement dans le commerce portent sur l'étiquette la date après laquelle on ne peut les utiliser sans risques. Si vous avez le moindre doute au sujet du succès de votre récolte, inoculez; l'inoculation ne coûte pas grand'chose par comparaison au prix de la graine et dans bien des cas c'est elle qui détermine le succès. N'oubliez pas cependant que l'inoculation n'est qu'un facteur dans la production des légumineuses; la culture inoculante réussit d'autant mieux quand la graine est de bonne qualité et que les conditions de climat et de culture sont favorables.

A. G. LOCHHEAD,
Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

x

Conservons l'humidité pour la germination

Ce n'est pas par des plantations d'arbres ou par des moyens de ce genre que l'on arivera jamais à augmenter d'une façon appréciable la quantité de pluie qui tombe dans un district, mais on peut faire beaucoup pour conserver et utiliser l'eau que la nature distribue. Une bonne partie de cette eau tombe sous forme de neige, et si cette neige fond lorsque la terre est encore gelée, on peut être sûr que la plus grande partie de l'eau qui en provient se perdra. De toute l'eau qui pénètre dans le sol, il n'y en a qu'une très petite quantité qui arrive aux buttes ou billons, où elle serait le plus nécessaire. Il en résulte un ressuyage inégal du champ; certains endroits sont secs tandis que d'autres sont encore trop humides pour être ensemencés.

On peut éviter cet état de choses sur les grands champs inclinés en pratiquant quelques raies à la charrue pour détourner l'eau des baissières gelées, où elle se perd, et la conduire vers les buttes. Un cheval ou un attelage double attelé sur une charrue légère, à mancherons, n'aura aucune peine à tracer les raies lorsque la couche de boue a trois ou quatre pouces d'épaisseur sur une sole encore durcie par la gelée. Après que les raies sont tracées il suffit d'une couple de jours de travail avec la houe pour répandre l'eau dans toutes les directions et il en résultera ainsi l'absorption d'un grand nombre de tonnes d'eau dans les endroits où elle est le plus nécessaire. Sans une précaution de ce genre, l'eau se retracerait tout simplement un chemin jusqu'aux baissières.

Nous pratiquons plus ou moins cette irrigation avec l'eau des neiges, autant qu'on peut le faire, à la sous-station de Beaverlodge, el elle s'est montrée avantageuse. Dans un cas la récolte de luzerne sur un côteau a été plus que quintuplée par un simple moyen de ce genre. Cette pratique est utile également sur les champs de grain mais les résultats n'ont pas été aussi éclatants.

Lorsque les parties élevées des champs commencent à se dessécher, on peut les herser ce qui procure un bon exercice pour les chevaux, et on tient ainsi la terre humide et souple pour le semoir au lieu de la laisser durcir et se prendre en croûte. Un champ revêtu sur toutes ses parties, aussi bien les buttes que les baissières, d'une récolte à végétation égale et vigoureuse, présente vraiment un superbe coup d'oeil.

W. D. ALBRIGHT, Régisseur,
Sous-Station expérimentale de Beaverlodge, Alta.

x

La reine se remet au travail

La population de la ruche reste à peu près inerte pendant l'hiver; lorsqu'il fait froid les abeilles ne songent qu'à deux choses; à se nourrir et à se tenir chaudement. La reine cesse de pondre en automne et lorsque les rayons sont vides de couvain les abeilles y déposent de la nourriture pour l'hiver. A mesure que le temps se refroidit les abeilles se serrent de plus en plus autour de leur reine, de façon à former une grappe assez compacte, et cette grappe peut rester intacte pendant cinq ou six mois, sauf pendant une série de journées chaudes. Cette grappe d'abeilles se déplace à l'intérieur de la ruche pendant l'hiver, mais en se tenant toujours en contact avec la provision de vivres. Lorsque le printemps s'amène, un instinct informe les abeilles que l'été va bientôt reprendre, alors la grappe se desserre et s'ouvre graduellement et la reine qui est au centre se remet à pondre. Elle ne pond qu'un petit nombre d'oeufs pour commencer, mais la ponte augmente graduellement à mesure que les jours s'allongent et que les rayons du soleil prennent de la force, tant et si bien que 2,500 oeufs sont déposés tous les jours. Dans les ruches qui sont hivernées dehors, la ponte commence généralement au cours du mois de mars, suivant la température. Elle peut même commencer plus tard dans certains districts. En général les abeilles hivernées en cave ne se remettent pas au travail aussitôt que les abeilles hivernées en plein air, à moins que les conditions ne soient anormales. Cette ponte précoce a une très grande importance pour l'apiculteur, car ce sont les oeufs pondus au printemps et au commencement de l'été qui produisent les abeilles butineuses, qui récoltent le miel. Plus les bataillons de butineuses sont nombreux au commencement de la moisson, plus la récolte est forte; on voit donc que le nombre de butineuses est d'autant plus grand qu'il se pond plus d'oeufs au commencement de la saison. Trois choses sont nécessaires pour avoir plus d'oeufs: 1o Une reine féconde et vigoureuse; 2o une abondance de vivres; et 3o une protection suffisante contre les temps froids et variables. Il suffit que l'une de ces choses soit négligée pour que les colonies meurent de faim ou de froid, ou que la population soit si réduite qu'elle ne puisse rentrer un surplus de nectar lorsque le temps de la récolte de miel arrive.

G. B. GOODERHAM,
Apiculteur du Dominion

Au bon vieux temps.

Toto. — Comment faisait-on les éclairs et le tonnerre avant l'invention de l'électricité.

Lili. — Au gaz, naturellement!

Coïncidence.

Un compositeur de musique fait son entrée dans un salon.

—Nous parlions justement de vous, lui dit quelqu'un, et de votre dernier opéra.

—Vraiment? Je suis bien tombé.

—C'est ce que nous dislons.

Façon de parler

—Bien vrai, ce que vous êtes petit!

—Oh! moi, ce n'est rien! Si vous voyiez mon grand frère!









Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

ST-BRIEUX, Sask.

—Le mardi, 12 avril, a été célébré le jubilé d'argent du Très Révérend Père Lecomte, supérieur général des Pères de Ste-Marie de Tinchebray. Le matin, il y a eu grande messe solennelle, le R. Père ayant pour diacre le R. P. Desmons, pour sous-diacre, le R. P. Rivard, et le R. P. Chauvin, notre nouveau curé, comme maître de cérémonies. A l'offertoire, ce dernier a renouvelé le souvenir de la première messe du jubilaire, à Rome, il y a 25 ans, et a retracé sa vie apostolique au Canada. Les missions organisées, les écoles bâties, enfin toutes les oeuvres qu'il a si bien dirigées et les difficultés qu'il a eu à surmonter dans ces vastes territoires, le bien qu'il a fait reste gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Le soir du même jour, il y eut à la salle paroissiale une séance variée par les enfants d'école et quelques amateurs. Cette séance avait pour but de réunir tous les gens de la paroisse à l'occasion du départ du Très Révérend Père pour la France. Tout le monde était présent. Malgré quelques nuages de tristesse qui se produisent naturellement au moment de se séparer, on trouva quand même le moyen de rire. Les pièces et chansons étaient réussies. M. Louis Demay lut une adresse de circonstance, qui évoqua surtout le travail que le Père Lecomte fit à St-Brieux, s'ingéniant à épargner, se dépensant pour tout et pour tous, avec une grande sagesse et un coeur de père.

Puis ce fut la présentation d'une bourse d'argent, à laquelle chacun voulut contribuer, comme preuve de reconnaissance. Le R. Père remercia en termes très touchants et nous dit, non pas adieu mais au revoir! Il prit le train le samedi 16, devant de nombreux amis venus une fois de plus lui serrer la main.

MONTMARTRE, Sask.

EN ROUTE VERS LE NORD

Deux de nos braves familles nous ont quittés pour le nord de la province. Ce sont celles de MM. Ernest Beaulieu et Paul Pierson.

De bonne heure mardi matin, M. Pierson donna le signal du départ. Ils font le voyage en voiture et emmènent avec eux leur troupeau de 50 bêtes à cornes. Suivant la route 35, ils s'attendent d'être rendus en leur pays d'adoption "Zénon Park" dans quinze jours. Nos gens sont braves d'entreprendre un si long voyage en pareille saison. Espérons qu'ils parviendront à bon port. Au revoir et bon succès.

VA ET VIENT

M. Deschambault, forgeron, sa dame et son fils, Gérard, sont allés visiter leur ancien domaine à Lebret la semaine dernière. Ils ont fait le voyage en automobile.

—Mlle Katie Douzic, servante chez le Dr Provencher a subi une opération à l'hôpital des Soeurs Grises, à Régina. Nous lui souhaitons prompte guérison.

MARIAGE

Lundi matin un événement de marque a eu lieu en l'église de Martrie. M. Joseph Perras, préfet de la municipalité rurale, unissait sa destinée à Mlle Philomène Ferraton, fille de M. Barthélemi Ferraton. La cérémonie a revêtu un cachet spécial. L'église était très bien décorée pour la circonstance. M. John Perras servait de témoin à son frère, M. Ferraton à sa fille. Bien du bonheur aux nouveaux mariés.

BAPTEME

Dimanche dernier a été baptisé George Arthur, enfant de M. Jacob Sébastien et de Elisabeth Baumgartner.

ARBORFIELD, Sask.

—M. John Stahr, d'Arborfield, qui a subi un très sérieux accident dans les premiers jours de mars dernier, ayant perdu son habitation et tout le contenu dans un incendie survenu à l'improviste, désire exprimer ses remerciements et sa reconnaissance à tous les amis qui ont eu la générosité de lui apporter, ainsi qu'à sa famille dans sa terrible épreuve, une aide précieuse. Plusieurs amis de Zénon Park et d'Arborfield lui ont fait parvenir des matériaux de construction et quantités d'objets utiles qui lui ont permis de relever sa maison de ses cendres et de réinstaller son foyer. Mme Etahr désire aussi se joindre à son mari pour exprimer, elle aussi, ses remerciements et sa gratitude.

SHELL RIVER, Sask.

Nous apprenons avec douleur la mort de madame P. Morneau, née Hermine Pelletier, décédée, à l'âge de 88 ans, à Saint-Pascal de Kamouraska, P. Q., le 10 avril 1932. Son mari, Pascal Morneau, l'avait devancée de quelque temps dans la tombe, étant mort le 27 août 1929. Comme les deux défunts étaient les parents de notre cher pasteur, M. le curé J. A. Morneau, nous offrons à celui-ci nos plus sincères condoléances et lui promettons, en retour de son dévouement, de prier pour ceux qui viennent d'être ravis à son affection.

Madame Charpentier, décédée en cette paroisse, le 14 mars après une longue maladie soufferte avec grand courage et munie de tous les secours de notre mère la Sainte Eglise.

Le service eut lieu le 16 avec une grande assistance des parents et amis de la famille, Madame Charpentier laisse outre son mari, M. Emile Charpentier, trois fils, Casimir de cette paroisse, Robert et Armand de Spiritwood, une fille adoptive, Madame N. St-Pierre, Maria Casavant.

—La série de parties de cartes données au profit des oeuvres paroissiales s'est terminée, le 10 avril et a été un succès: $174.00 sont ainsi entrés dans le trésor.

Nos gens s'intéressent beaucoup à ces soirées qui sont une très saine récréation.

—La fromagerie de M. Lemire installée, l'automne dernier doit être en opération les premiers jours de mai.

—Nos fermiers s'organisent pour s'adonner à l'industrie laitière, le district s'y prête à souhait et nous comprenons bien qu'il faut se livrer autant que possible à toutes les branches de l'Agriculture.

—Madame Pamphile Pelletier est très gravement malade. Nos meilleurs souhaits de retour à la santé.

LA BUTTE DU PARADIS, Sask.

La fête de Pâques a été célébrée dignement dans notre paroisse. Notre jolie église avait revêtu ses plus riches parures. Le choeur était décoré en blanc et or. A la grand'messe la chorale a chanté la messe Royale, Haec Dies, de L. Bordèse et "Chantons victoire" de Haendel. A la bénédiction, le Regina Coeli de Labat.

Le soir, les jeunes gens de la paroisse avaient organisé une partie de cartes qui a été un succès. Le profit net a été de $38.60. Le meilleur résultat, au point de vue financier que nous ayons eu cet hiver. Bravo les jeunes! Mme Ant. Brassard remporta le 1er prix des dames, Mme Emilien Brassard le 2ème prix et Mlle Lucile Béliveau, le prix de consolation.

Pour les messieurs, M. Paquet remporta le 1er prix. H. Fayter, le 2ème et Pierre Mercier, le prix de consolation.

—Lundi, le 4 avril est décédé à Edmonton M. Ed. Béliveau de cette paroisse. Il était dans sa 72ème année. A la famille en deuil, nous offrons nos sincères sympathies.

Le printemps est arrivé ici depuis une semaine et les travaux du printemps sont commencés à peu près partout dans notre district. La terre est en bonne condition et nous espérons que la récolte sera bonne encore cette année.

COURVAL, Sask.

SOLENNITE DE ST-JOSEPH

Le dimanche, 17 avril, solennité de St-Joseph, patron universel de l'Eglise catholique et titulaire de la paroisse de Courval, la chorale de St-Charles de Coderre, est venue rehausser la solennité de ce jour. Sous l'habile direction de M. Iréné Graton et de Dame David Graton comme organiste, les chantres ont très bien exécuté la messe de Concone, en deux parties. Membres de la chorale: MM. Fréole Pelletier, Armand Pelletier, Léo Cossette, Rémi Bachand, Rose Alphé Gaucher, Armand Gauchér. Mmes Poisson, Wilson; Mlles Laurette Cossette, Hélène Farrara, Laurette Coderre, Simonne Beaudet, Ruby Lemire, Odile Latour, Jeannette Cossette. Nous remercions M. le curé de Coderre de son amabilité et d'avoir permis à ses chantres de venir à Courval. C'est un sacrifice qu'il s'est imposé. Puisse le bon St-Joseph récompenser largement, le curé, les chantres, et tous les intéressés! Milles remerciements à la chorale.

EN VISITE

Au presbytère, M. le curé N. Poirier, de Ponteix en repos pour refaire sa santé. Espérons et souhaitons que le cher convalescent se remettra de ce contre-temps d'ici à quelques mois, pour vaquer de nouveau au ministère paroissial.

MARIAGE

M. Roméo Blanchette nous arrivait, il y a quelque temps de Jack Fish Lake, accompagné de sa nouvelle compagne pour la vie, Délia Corbeil. Au nouveau couple, bonheur, prospérité et longue vie.

MALADES

—On nous apprend que M. Joseph Patoine est sorti de l'hôpital de Gravelbourg, et qu'il sera de retour à son foyer, sous peu.

—Le jeune Henri, fils d'Arthur Tremblay se remet difficilement d'un accident arrivé dans le cours de l'hiver. Il faut pourtant que le petit Henri se remette ferme sur ses deux pieds. Avec un peu de prudence et de bons soins, il arrivra certainement à une parfaite guérison.

FEUILLETON DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

L'ANNEAU DE VERMEIL

par Romain GALLOIS

La salle à manger de l'Hôtel Terminus, à Lyon, s'était déjà presque vidée: On y pouvait causer plus à l'aise. André Melville huma son café, but en gourmet recueilli, puis le coude sur la table, dans un élégant laisser-aller, a cigarette entre deux doigts, à la hauteur du front, il regarda l'ami de jeunesse avec lequel il venait de prendre son repas:

—Tu me démontes: terrien!... clérical!...

—Non, chrétien, simplement.

—Si tu veux, bien que je ne voie pas quelle différence...

—Il y en a une.

—Mettons. Je répète: terrien, chrétien et, sans doute, avant deux lustres, pour être fidèle à tes nouveaux principes, noble père d'une belle progéniture...

—Je rentre avec cette ambition.

—ais, sapristi, Georges, tu rétrogrades!

Et d'un petit coup sec de l'index, André Melville, qui souriait, fit tomber dans sa soucoupe la cendre de sa cigarette. Son sourire en amena un autre, très fin:

—Est-ce avancer que d'imiter Pétrone?

Melville eut un geste de parfaite insouciance après lequel il poursuivit:

—Vrai!.. Toi!.. Le joyeux drille du quartier latin!.. Toi!.. L'artiste épris de beauté!... Terrien, passe encore. Mais dévot, nom de nom!.. Homme des dix commandements!..

Georges Montrinier compléta, sérieux:

—Et des six commandements de l'Eglise.

—Tu me démontes, dis-je. C'est du bled tunisien que tu nous rapportes ces ardeurs?

—Du bled!

—Bizarre!...

—Tant que tu voudras; mais, enfin, j'en suis là, Melville.

Montrinier n'avait nulle envie de révéler à ce petit viveur, sceptique et blasé, par quels cheminements secrets son âme avait, depuis dix mois, pris de la hauteur pour le plus bel effort de ses forces jeunes.

Coupant court, il ajouta:

—Toi-même?

—Oh! moi, fit Melville d'un ton dégagé, avec une nuance de vanité cynique, moi, je suis resté le gentil polisson que tu connus. Le dogme? Trip profond pour ma cervelle!... La morale?... J'y reviendrai peut-être sur le tard!... En attendant: Pétrone, comme tu disais si bien. Souffre que je me refuse à te suivre. Je n'envisage point de retourner ces choses, d'abord, parce que cela me gênerait terriblement, et ensuite, parce que je craindrais de scandaliser une bonne âme de curé en lui racontant mes frasques.

Sur cette finale ponctuée d'un rire sec, il avala sa dernière goutte de café, puis il tendit la main:

—Je t'ai "blagué", Georges, mais au fond... Et tu t'éclipses?...

—Par l'express, à 3 h. 50. J'ai encore le temps de voir l'Exposition agricole. M'accompagnes-tu?

—Jusqu'au "Tonneau", si tu veux bien.

Dans le hall, le "gentil pilisson lissa ses cheveux blonds devant la glace et vérifia l'élégance de toute sa personne. Satisfait, il eut un coup d'oeil pour l'image de Georges qui s'enlevait en vigueur près de la sienne:

—Toujours beau, coquin! dit-il sans bouger de place. Tu m'écrases. La taille d'un Murat!... Et de la ligne!... L'Afrique a mis sa brûlure sur ta peau, mais tu y gagnes... Un peu de bronze..., le dessin ferme des Montrinier..., dans les yeux l'impérieuse douceur!... Voilà de quoi faire cligner beaucoup de paupières, à commencer par celles d'Adeline Vaulprey.

Montrinier tourna le dos.

—Marchons-nous?

Melville continua pendant qu'ils se dirigeaient vers le stationnement des taxis, sur l'esplanade ensoleillée de Perrache:

—Sais-tu qu'elle est devenue jolie?... Ma parole!... Et une façon de tenir le volant!... Mes compliments, mon cher, tu réussis. Mais, dis-moi!...

La voix du bavard s'aiguisa d'une légère malice.

—N'as-tu point peur qu'elle te trouve un peu trop changé?

Georges, agacé d'autant plus que ce discours sur Adeline Vaulprey réveillait en lui un souci pénible, contint mal son humeur:

—Je ne crois pas valoir moins depuis que j'ai changé, répondit-il très sec.

Et du geste il arrêta un taxi:

—Monte.

Melville comprit, s'installa, changea de sujet:

—Eh bien! mon cher, moi aussi, je fais une fin: je me marie.

Puis, sur un ton léger, comme s'il racontait une bagatelle:

—Je me laisse marier plutôt. Mon père trouve que je suis mûr, ma mère m'a déniché la jolie dot, apportée par une charmante héritière. Tu ne connais pas les Flay, de Marevive... Vingt ans, des cheveux blond cendré, des yeux bleus, presque saphir, sous les lèvres une double rangée de perles, une teinte de légèreté gamine... Je crois que je l'aimerai. Elle m'aime déjà. Dans cinq ou six mois, je la présente à M. le maire, au curé; ensuite — c'est de rigueur, — je m'en vais la montrer à Venise; Lido, gondoles, Pont des Soupirs, etc. Nous achevons d'installer le home au retour, une part d'argent de change, des relations, et me voilà rangé!

L'accent, la mimique, étaient si drôles que, malgré le malaise où le plongeait ce badinage écoeurant, Montrinier ne put s'empêcher de sourire.

—J'admire, répondit-il non sans un brin d'ironie, l'aisance avec laquelle tu t'embarques pour la vie conjugale. Je souhaite bon voyage à ta nef, il me semble cependant...

—Quoi?... fit Melville en levant les bras. Le naufrage?... c'est moins redoutable que sur la Bleue. On ne s'y noie pas et cela peut vous rendre...

Montrinier lui coupa le verbe d'un geste, ensuite, le tenant sous son regard à la fois doux et indigné, la voix grave, assourdit par l'émotion:

—Non, mon ami, ce n'est pas ce que je voulais dire. J'allais t'apprendre que le mariage n'est pas une fin, mais un commencement, qu'il crée des devoirs, même pour les affranchir du dogme, et qu'on ne va pas vers ces devoirs en badinant.

L'autre resta suffoqué, la bouche ouverte, comme s'il venait de recevoir un bol d'eau fraîche en plein visage.

Et il se hâta de descendre lorsque l'auto s'arrêta devant une brasserie.

Cette ignorance absolue des respects nécessaires, triste tare de certaine génération, avait toujours choqué la délicatesse de Montrinier. Il n'admettait surtout pas qu'elle offensât l'éminente dignité du mariage. Jamais cependant le cas ne l'avait ému jusqu'à lui donner pareil frémissement.

Sa vingt-sixième année l'amenait à la raison normale où les forces epanouies du jeune homme peuvent assumer la tâche d'un chef de famil le et l'appellent. Il entendait l'invitation secrète, mystérieuse, que la vie jette au coeur. Et il songeait au mariage aussi, lui; seulement, ah!.., c'était avec un autre respect, une conscience autrement claire du devoir, une autre conception du choix des apports et des lendemains. A celle qui deviendrait sa femme, il voulait offrir mieux que les restes fanés d'une jeunesse, mais aussi lui demander plus que la beauté fragile, "les cheveux blond cendré, les yeux saphir, la légèreté gamine" et la dot. Il en comprenait même si bien la haute nécessité qu'il ne pouvait plus y réfléchir sans trouble, maintenant qu'il allait revoir l'amie d'enfance vers qui le poussaient à la fois son coeur et les désirs de son père. Certains souvenirs, certains traits de caractère qui lui revenaient à la mémoire avec le visage évoqué l'inquiétaient vite et le douteux surgissait, pénétrant comme une piqûre soudaine, douloureuse: Adeline Vaulprey — Line tout court, jadis, par une abréviation charmante, — qui pouvait bien répondre à l'homme qu'il était autrefois, répondrait-elle à l'homme qu'il était devenu? De là, par la violence du contraste profondément ressenti, cette indignation frémissante éprouvée devant la légèreté cynique d'André Melville.

Treize mois, plus tôt, lors de son départ pour la Tunisie où il devait seconder son oncle Philippe dans une vaste exploitation agricole près d'El Kef, Georges ne se fût pas le moins du monde avisé de discuter un tel projet de mariage. La fortune des Vaulprey faisait d'Adeline ce qu'on est convenu d'appeler "un beau parti". Les rapports étroits des deux familles, les jeux de l'enfance et de la jeunesse avaient amené de l'inclination mutuelle. On ne discute guère en pareil cas, lorsqu'on a sur l'avenir que des vues courantes, assez médiocres, et Georges n'en connaissait pas d'autres à l'époque. Mais treize mois venaient de s'enfuir qui creusaient un fossé entre sa vie d'alors et sa vie d'aujourd'hui, entre les pensées qui dirigeaient celle-ci et les pensées qui menaient celle-là, tant bien que mal.

Alors il était ce que l'avait fait une éducation lâche. Sa famille, trop tôt réduite au père par la mort d'une mère délicate et pieuse, l'avait un peu laissé croître de sa belle venue; droit, tendre et généreux. Dirigeant lui-même une usine dont les velours s'étaient assez bien vendus pour lui permettre de se retirer des affaires après la cinquantaine avec une honorable fortune, François Montrinier ne trouvait guère le temps de s'occuper de son fils. Jamais il ne s'était vraiment soucié de cultiver ses qualités naturelles, encore moins de les féconder par de solides principes religieux, en étant lui-même fort dépourvu. Il comptait sur l'atavisme!... et l'excellence de la nature!... Tout au plus avait-il essayé parfois de diriger les goûts de Georges vers l'industrie, sans d'ailleurs y tenir au point de les contrarier s'ils allaient autre part. Le cas s'était produit, ces goûts s'orientaient vers la terre: "Va pour ta terre!... Atavisme!... l'aïeul!..."

Et il n'était plus intervenu sinon pour exiger, très sagement, que le jeune homme fit son droit avant d'entrer à l'Institut agronomique.

Du lycée, Georges tenait une forte culture classique, le goût des choses littéraires et des nobles idées, un sens artistique très fin, peu de notions vitales.

Rien en somme dans cette éducation n'était de nature à l'élever vraiment. Et s'il en était sorti supérieur à beaucoup par tout ce qu'il avait sauvé de qualités naturelles et acquis de précieux dons, il n'en rejoignait pas moins le commun par la limite simplement humaine de ses horizons.

Comment son séjour en terre africaine lui fit-il dépasser cette limite, monter jusqu'à ces hauteurs chrétiennes d'où l'on voit plus loin? C'est le secret d'un certain Père Blanc, résidant à Carthage, qui l'accompagna souvent parmi les restes prestigieux de l'antique Numidie. Secret, sans aucun doute, très émouvant, car ces ascensions d'âme exigent un beau courage...

L'important, pour cette histoire, est qu'elles ne vont pas sans amener des changements dans les "valeurs" de l'idéal, ni des révisions.

Le souci réveillé par Melville tenailla Georges tout le temps que dura sa course. L'image de l'épouse rêvée suggérait d'opiniâtres rapprochements, lesquels à leur tour imposaient, telle une obsession, la question troublante:

—Line peut-elle répondre?... Line répondra-t-elle?...

(à suivre)

Prince-Albert

—De retour d'une fatigante tournée, durant laquelle il a visité bon nombre de paroisses et d'institutions diocésaines, S. E. Mgr Prud'homme passe la semaine à son bureau, où l'assujettit une correspondance volumineuse et importante.

—M. l'abbé Lirette, qui a dû quitter, il y a quelque temps et au moins temporairement, ses fonctions d'économe diocésain, pour cause de maladie, a subi à Orange, Californie, une opération d'appendicite, lundi dernier, 25 avril. Nous lui souhaitons tous un plein et prompt retour à la santé.

De passage à l'évêché. — M. l'abbé Auclair, curé de Rosthern, en visite d'affaires auprès de Son Excellence, M. l'abbé Lickter, missionnaire diocésain, qui s'occupe spécialement des Hongrois disséminés cà et là. En l'absence de M. le curé Défossé, qui est dans l'est où il a dû aller assister aux funérailles de son père, M. l'abbé Charron, secrétaire de Mgr Prud'homme, fait le service dominical à Big River.

—Dimanche dernier, le Révérend Père Daigle a dit la messe à la prison provinciale, remplaçant M. l'abbé Charron.

x

Service postal aérien

Un service postal aérien, mensuel, entre Prince Albert et le lac La Ronge, via lac Montréal, sera inauguré au début de juin. Pour commémorer cette initiative, on frappe des cachets spéciaux que l'on imprimera sur les lettres et colis que ce courrier portera à ses premiers voyages au lac Montréal, et au lac La Ronge et retour. Certaines conditions sont requises. Se renseigner au bureau de poste.

x

Dimanche dernier, le Père curé donna un beau rapport de la paroisse au point de vue moral et financier. Quelques remarques importantes et pratiques ont été faites pour le bien de tous.

NOS JEUNES

Nos jeunes filles et jeunes gens se promettent une saison mouvementée dans le jeu du tennis. Avec la permission de Son Excellence, ils ont ajouté une autre cour à celle que la paroisse possédait. C'est avec enthousiasme qu'ils se sont organisés dimanche soir pour toute la saison d'été. Ils comptent former d'autres professionnels. Nous désirons les voir à la raquette.

LES ADIEUX SE MULTIPLIENT

Le sanatorium a ouvert ses portes ces jours-ci à plusieurs patients. Parmi lesquels on comptait Mme Alphonse Durette qui fut toujours la première à l'oeuvre dans nos organisations catholiques. Le R. P. L. Simard, o.m.i., chapelain, perd en elle une âme pieuse, sincère et convaincue. C'est elle qui préparait la plupart de nos catholiques à recevoir la visite du prêtre. Nous souhaitons à Mme Durette un parfait rétablissement. Elle prit le train lundi dernier pour Ormeaux, Saskatchewan, après une séparation de trois ans de son mari et de ses chers enfants.

PREMIERE COMMUNION

La première communion aura lieu le premier dimanche de mai. Les parents sont exhortés à seconder les efforts de nos institutrices pour préparer leurs enfants à ce grand acte.

—Lundi dernier, le R. P. Jan, curé, a fait une promenade à St-Louis, pour vister son vieil ami, M. le curé Carpentier.

x

Le Canadien National modifie son horaire

Le chemin de fer Canadien National annonce les modifications suivantes qu'il apporte à ses trains de la division de Prince-Albert, et devant être mises en vigueur le 1er mai:

1o De Prince-Albert à Watrous, il n'y aura plus de train mixte du lundi, mais seulement celui du mercredi et du vendredi; revenant ici le jeudi et le samedi.

2o De Prince-Albert à Big River, au lieu du train mixte les lundi, mercredi et vendredi, il y en aura un le mardi et le vendredi: rentrant ici le mercredi et le samedi.

3o Celui de Medstead à Prince-Albert arivera les mercredi et samedi à 5.10 p.m., au lieu de 12.50 p.m.

4o Sur la ligne de l'est, le train No 76 continuera de Prince-Albert, le jeudi, jusqu'à Arborfield: revenant le vendredi.

5o Le train mixte de Paddockwood quittera Prince-Albert à 8.30 a.m., au lieu de 2,15 p.m., le jeudi.

x

NOTES SPORTIVES

Le National est en tête de la ligue de quilles de l'église Sacré-Coeur, dans la 2ème série, il devra rencontrer les Pintos pour le championnat. Félicitations au vaillant pilote M. Pierre Jutras et son équipe.

M. Geo. Baribeau remporte la palme en enregistrant 278 pour une seule partie suivit de Pierre Jutras qui compte 257. Les National rencontreront les Pintos, vendredi prochain et devront jouer trois parties qui décidera le championnat de la ligue. Les parties devraient être intéressantes, à nous tous d'assister vendredi soir, et encourager tous ceux qui y prendront par t par notre assistance.

POSITION DES EQUIPES

	J	G.	P.
Nationals	30	22	8
Pintos	30	18	12
Shamrocks	30	16	14
Electrons	30	13	17
Excelsiors	30	13	17
Dollards	30	8	22

x

Nouvelles

MONTREAL. — A une réunion des Vétérans Canadiens de la Grande Guerre, tenue le 22 avril, une résolution a été passée demandant que le chemin de fer Canadien National renvoie tous ses employés qui ne sont pas sujets britanniques.

x x x

BOMBAY, INDES. — Madame Saraojini Naidu, présidente intérimaire du Congrès National indien, a été arrêtée le 22 avril, pour avoir tenté de désobéir à l'ordre du gouvernement lui défendant de quitter Bombay pour se rendre à la réunion anuelle du Congrès à Dethi.

x x x

WASHINGTON. — Al Capone a déposé, le 22 avril, devant la cour suprême des Etats-Unis, une pétition demandant la révision de la décision de la cour d'appel, qui reconnut sa culpabilité et le condamna au pénitencier pour avoir éludé le paiement de la taxe fédérale sur le revenu.

x x x

MOOSE-JAW. — Madame Walter Scott, épouse du premier ministre de la Saskatchepan, est morte dernièrement à Victoria. Son mari lui survit, menant une vie retirée.

x x x

DUBLIN. — Les chefs du parti de l'ancien président Cosgrave ont donné au Fianna Fail avis de leur opposition au bill abolisant le serment d'allégeance à la couronne.

Ils soumettent un amendement déclarant que le bill met en danger les droits et libertés, les privilèges et indépendance économiques que donne au peuple irlandais le traité de 1921.

x x x

CALGARY, ALTA. — La plus forte tempête qu'ait vue l'Alberta depuis vingt ans, a causé la mort de Thomas Bradley, fermier du district de Priddis, dans le sud de la province. Le docteur J. A. Fisher de Calgary partit en auto, vendredi dernier, appelé au chevet du fermier très malade, mais sa voiture s'arrêta dans un banc de neige profond t5 pieds sur 50 de long. Il dut revenir en ville d'où il repartit en aéroplane. Cette fois encore la tempête le força à rebrousser chemin, et le malade mourut sans qu'il fût possible de lui procurer le secours médical.

On apprend que 7,000 poteaux de télégraphe ou de téléphone ont été jetés à terre par la tempête, et que sur une distance de plusieurs mille milles le trafic a dû être interrompu. Les dommages aux télégraphes et téléphones sont estimés entre $750,000 et $1,000,000.

Dans le voisinage de Calgary et de Lethbridge, un orage de pluie a duré entre 24 et 30 heures. Il y a eu des innondations considérables qui se sont étendues jusqu'au pied des montagnes.

Les pluies et inondations ont fait de grands dégats au nord d'Edmonton, dans la région de la rivière Athabaska, dans le voisinage de Waterways et de McMurray.

Dans la Californie, l'orage a beaucoup nui à la récolte de raisin et a causé une perte de $250,000 à l'outillage des pêcheurs.

x x x

SASKATOON. — Vendredi dernier, il a commencé à pleuvoir dans notre ville et voisinage vers six heures de l'après-midi, ce qui a été un soulagement, car nous souffrions de sécheresse et de poussière.

Les fermiers ne se plaignaient pas de la sécheresse encore, mais il sont heureux que ces pluies empêchent la bonne terre d'être emportée par le vent.

Le même orage de pluie s'est étendu jusqu'à Maple Creek, à l'extrême ouest et à Moosomin, à l'extrême est au sud de la province, Meyronne, Weyburn, Yorkton, Balcarres et autres localités ont été visitées par l'orage.

x x x

OTTAWA. — Le comité du sénat, chargé de faire enquête sur la conduite des sénateurs Wilfrid Laurier McDougald, Andrew Haydon et Donat Raymond, à propos de la triste affaire de la Beauharnois, a déposé son rapport. Les deux premiers y sont sévérement condamnés, le troisième y reçoit une réprimande mitigée.

x

Dans le Québec

Québec. — Mgr Amédée Gosselin ayant prié S. Ex. Mgr l'Archevèque de le décharger, à cause de son état de santé, de sa fonction d'Official, Mgr O. Cloutier, Vicaire général honoraire, a été choisi pour remplir cette charge. Il s'occupera aussi conséquemment des causes matrimoniales.

S. Ex. Mgr Plante, Evêque Auxiliaire, nommé en février 1931 par Son Eminence le Cardinal Rouleau, Directeur intérimaire de *l'Action Sociale Catholique*, a demandé à Monseigneur l'Archevêque, vu les fonctions qui conviennent à sa qualité d'auxiliaire, de bien vouloir lui trouver un successeur. Monseigneur l'Archevêque s'est rendu à ce légitime désir et a choisi Monsieur l'abbé Alfred Chamberland, Docteur en Droit Canonique, aumônier de l'Académie Commerciale, pour remplir cette charge.

Le 27 mai de cette année 1932, S. E. Mgr R. Villeneuve, archevêque de Québec, célébrera le 25ème anniversaire de son ordination sacerdotale.

Hull. — De grands travaux vont être entrepris en mai à l'église Notre-Dame de Hull, apprenons-nous officiellement du R. P. J. Bonhomme, o.m.i. Il s'agit de mettre pratiquement le magnifique temple à l'épreuve du feu, de façon à éliminer les dangers d'incendie et les pertes matérielles considérables qui résulteraient d'une destruction, tout aussi bien que la désorganisation prolongée du service religieux dans la populeuse paroisse, en pareil cas.

L'église a été construite il y a maintenant 43 ans et les besoins d'une réfection se font vivement sentir. Le clocher, qui s'élève à 260 pieds dans les airs, a perdu sa solidité et est condamné par des ingénieurs en construction; le système de chauffage, aussi âgé que le temple, ne répond plus aux besoins et présente lui-même des dangers d'incendie; l'éclairage électrique est vieillot, par conséquent défectueux; la toilette intérieure n'a pas été faite depuis environ 25 ans et est devenue nécessaire.

Tout cela, outre l'opportunité coincidente de procurer de l'ouvrage à nombre de chômeurs, ont décidé les RR. Péres Oblats à entreprendre ces importants travaux de mise en securité et de réfection.

Joliette. — La réunion annuelle des retraitants à Joliette, le 15 mai prochain, est sous le patronage de S. Ex. Mgr Papineau qui présidera, le soir, la séance de clôture, dont le conférencier sera M Léo Pelland, avocat de Québec, professeur à l'Université Laval.

Aux séances d'étude du jour, les rapporteurs seront: le Dr Damien St-Pierre, de Windsor, Ontario, M. Emery Ladouceur, avocat de Joliette, M. J.-D. Dufour, professeur a l'Ecole Normale de Sherbrooke et M. Lévis Lorrain, journaliste au Devoir.

x

Son Excellence Monseigneur Pietro di Maria

En février dernier, l'Association d'Education Canadienne Française d'Ontario recevait un accusé de réception très aimable à la lettre de félicitation qu'elle avait adressée à S. Exc. Mgr di Maria, nonce apostolique à Berne. Il y a quelques semaines, l'hon. M. Belcourt, président de l'Association, recevait de S. Exc. Mgr Di Maria, une très gentille lettre.

Nous sommes heureux de la consigner ici:

"Par votre aimable lettre du 30 décembre écoulé, vous m'avez apporté vos félicitations et vos souhaits les plus cordiaux à l'occasion de mon Jubilé Episcopal que j'ai célébré le même jour. Je viens vous remercier bien sincèrement de cette délicate pensée à mon égard, comme je vous remercie aussi du constant souvenir que vous avez toujours gardé pour l'ancien Délégué Apostolique au Canada. Les nombreux témoignages de religieuse affection et les différents dons que j'ai reçus du Canada pour ce 25ème anniversaire de ma consécration m'ont beaucoup touché et je remercie de grand coeur Notre Seigneur de m'avoir fait passer huit ans au milieu d'un peuple si dévoué aux intérêts de Dieu et de son Eglise et qui, par conséquent, a tant mérité de la patrie. Et vous, monsieur le Sénateur, comme un des premiers et dignes citoyens de ce peuple, vous voudrez bien me permetlre que, par votre entremise, je renouvelle toute mon estime, toute mon affection et toute ma reconnaissance à vos nationaux et je vous assure de mes prières quotidiennes afin que le bon Dieu bénisse, garde et fasse prospérer votre cher pays. Dans ces sentiments, je reste toujours, Monsieur le Sénateur, votre tout dévoué en Notre Seigneur

(Signé) P. DI MARIA,
Arch. Nonce Apostolique."

x

Le gouvernement fédéral n'aidera pas financièrement la colonisation terrienne

Ottawa. — Des opinions divergentes ont été exprimées à la Chambre des Communes, à propos de l'efficacité du secours pécuniaire de l'Etat à la colonisation terrienne pour diminuer le chômage. Le mouvement de *retour à la terre* a été preconisé avec chaleur par les uns, comme l'unique solution au problème économique; et antagonise avec autant d'ardeur par les autres, à cause des dépenses considérables et du fiasco du passé.

L'Hon. Wesley A. Gordon, ministre de l'immigration, dit que le gouvernement n'a pas l'intention de se lancer dans ce mouvement, à l'heure actuelle. Peut-être plus tard, mais il espère que cela ne viendra jamais. L'Hon. Charles Stewart, ancien ministre de l'immigration, pense de même; ainsi que E. J. Gardiner, chef des Fermiers-Unis. Tandis que trois députés du Manitoba: W. W. Kennedy (cons.), James S. Woodsworth (travailliste), et le docteur J. P. Howden (lib.) estiment que la solution du problème de l'engorgement des villes et du chômage se trouve dans le *retour au sol. Sur* la ferme, les familles disent-ils, auront au moins leur nourriture.

L'Hon. Charles Stewart rappelle que le Canada a dépensé $60,000,000 pour établir des colons sur des terres, sans nul profit à la nation; un fiasco colossal auquel il ne faut pas revenir.

Il serait futile de vouloir placer une famille sur des terres, à moins de lui aider financièrement, a dit M. Garland. Aucun fermier ne peut prospérer s'il a des dettes, les conditions industrielles lui rendent impossible.

M. A. W. Neill (ind.) s'oppose à ce que le gouvernement fasse de l'immigration, ce qui (dans son opinion) ne profite qu'aux patrons qui veulent avoir toute une armée d'ouvriers parmi lesquels choisir, et aux compagnies de chemin de fer. Que le gouvernement soit sur ses gardes, contienne-t-il, car il y a, à Vancouver seulement, 30,000 chômeurs. Qu'un homme intelligent se mette à leur tête, et il en résultera de sérieuses perturbations.

x

Nouveau traité canadien néo-zealandais

Ottawa. — On rapporte qu'un nouveau traité vient d'être conclu entre le Canada et la Nouvelle Zélande. Les détails ne sont pas encore connus, mais le seront sous peu.

D'après le nouvel arrangement, des concessions importantes, sous la préférence britannique, sont faites aux exportations canadiennes, surtout aux articles manufacturés. Un droit d'entrée sera imposé au beurre de la Nouvelle Zélande, même tarif que pour le beurre australien. La laine néo-zélandaise sera probablement exempte de douane.

x

Le cadavre de Jos. Livernois

Le Pas. — La débâcle et la fonte des neiges ont mis à découvert le cadavre de Jos Livernois, pionnier du nord âgé de 65 ans.

Jos Livernois disparut en novembre dernier, et l'on a toujours pense depuis qu'il s'était laissé prendre dans la tempête et avait sombré dans une ouverture de la glace. La découverte du corps semble bien indiquer que c'est en effet ainsi qu'il a péri.

x

Exit de 436 maîtres de postes

M. Arthur Sauvé a appris à M. J.-F. Pouliot que depuis le mois d'août 1930, 247 maîtres de postes ont été congédiés dans la province de Québec pour avoir pris une part active à la politique. Dans les huit autres provinces 189 maîtres de Postes ont été congédiés.

Encore la Prohibition Américaine

Ses agents et les "Speakeasies"

New-York. — Des agents de prohibition, agissant d'après les ordres du directeur Amos W. W. Woodcock, ont terminé leur recensement de speakeasies nouvellement compilé et ont déclanché une campagne tout le long du front contre les établissements vendant des liqueurs.

Cent membres de la force chargée de faire respecter la loi de prohibition ont effectué 35 raids en rapide succession sur speakeasies, restaurants et clubs de nuit, dans de nombreuses sections de Manhattant et du Bronx, firent autant de prisonniers et s'emparèrent de plus de 700 bouteilles de liqueurs avec des qualites substantielles de bière, cidre et vin.

Andrew McCampbell, administrateur de la prohibition, pour ce district, a déclaré que les activités du jour n'étaient pas le résultat d'une "drive" spéciale quelconque et n'étaient qu'une partie de la mise en vigueur générale; mais au moment où les agents entraient dans le Federal Building avec leurs prisonniers, ils annoncérent qu'ils "s'agissait d'une campagne tout le long du front".

Quand la nouvelle arriva de l'attaque intensive par les agents fédéraux, les propriétaires de magasins de cordiaux et de speakeasies s'alarmèrent et fermèrent leurs portes. On s'attend à ce que les raids se continuent pendant six semaines ou deux mois.

M. Woodcock, lors de sa dernière visite à New York pour organiser la collection du recensement, n'a pas voulu définir son but, mais avança l'opinion que le recensement indiquerait que le nombre de "points humides" serait de plusieurs milliers inférieur à l'estimation: Les estimations portent ce nombre de 20,000 à 32,000 dans la ville de New York.

Trente-six défendeurs ont été traduits devant le commissaire des Etats-Unis Garrett W. Cotter tard hier et placés sous $500 chacun sur accusations de maintenir des nuisances.